



HAL
open science

Agriculture, alimentation et mondialisation

Eve Fouilleux

► **To cite this version:**

Eve Fouilleux. Agriculture, alimentation et mondialisation. Groupe ESA, pp.75, 2015, Les leçons inaugurales de l'ESA. hal-02909898

HAL Id: hal-02909898

<https://hal.science/hal-02909898v1>

Submitted on 31 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Agriculture,
alimentation
et mondialisation



Les leçons inaugurales de l'ESA

Agriculture, alimentation et mondialisation

Eve FOUILLEUX

Leçon inaugurale 2014

Dans la même collection
« Les leçons inaugurales de l'ESA¹ »

Les racines historiques de la paysannerie française
Leçon 2003 - Emmanuel Le Roy-Ladurie

Le monde pourra-t-il nourrir le monde ?
Et l'Europe garder ses paysans ?
Leçon 2004 - Edgard Pisani

Biotechnologies, progrès
Histoire, développement, débats actuels
Leçon 2005 - Axel Kahn

Biodiversité, un nouveau regard
Refonder la recherche agronomique
Leçon 2006 - Bernard Chevassus-au-Louis

Pour des agricultures écologiquement intensives des territoires à haute
valeur environnementale et de nouvelles politiques agricoles
Leçon 2007 - Michel Griffon

Relever ensemble les défis écologiques de la planète
S'adapter aux nouveaux défis du XXI^e siècle
Construire une gouvernance éthique du partage des ressources
Leçon 2008 – Geneviève Ferone

Vers une sobriété heureuse
Du bon usage de la fin des temps modernes
Leçon 2009 – Patrick Viveret

L'économie politique de la faim
Garantir le droit à l'alimentation dans un monde de ressources rares
Leçon 2010 - Olivier De Schutter

La main visible - Réussir notre entrée dans l'anthropocène
Leçon 2011 - Ignacy Sachs

Le monde peut nourrir le monde, si nous le voulons
Leçon 2013 - Luc Guyau

Plus un ouvrage de synthèse qui reprend les 5 leçons 2004 à 2008 :
Les défis de l'agriculture mondiale au XXI^e siècle
Parution 2009

La leçon inaugurale

Agriculture, alimentation et mondialisation

Bienvenue à toutes et à tous à l'ESA pour cette douzième leçon inaugurale, un peu plus tardive cette année que de coutume. En effet, initialement prévue le 30 septembre dernier, nous avons été obligés de la repousser en raison de pluies torrentielles qui se sont abattues sur Montpellier et qui ont paralysé tous les réseaux de transport de la ville, d'où vient notre invitée de cette année, Eve Fouilleux.

Les leçons inaugurales ont commencé en 2003 ; chaque année nous invitons une personnalité éminente pour nous présenter sa réflexion, afin de nous sensibiliser aux grands défis que nous aurons à affronter au cours de notre vie professionnelle. Cette invitée est choisie pour la qualité de son message intellectuel et la richesse de sa personnalité. Ces leçons inaugurales nous permettent de prendre de la distance, d'être confrontés à des points de vue d'hommes et de femmes actifs et engagés qui donnent envie d'aller plus loin. Nous sommes convaincus, d'après vos témoignages, que les étudiants et toute la communauté de l'ESA et ses amis sont stimulés par ces conférences. Les livrets qui sont produits à leur issue sont souvent demandés et toujours très appréciés.

L'objectif de ces leçons est d'aider chacun et chacune à mieux penser le monde, et par conséquent à donner plus de sens à son action. La personnalité que nous choisissons pour ces conférences peut venir d'horizons très divers mais doit aborder, sous l'angle particulier de sa discipline, des questions liées à l'agriculture au sens large (cela peut être un historien, un philosophe, un sociologue, etc.). Pour cette douzième édition de la leçon inaugurale, nous avons le plaisir

et l'honneur d'accueillir Eve Fouilleux, agronome, économiste, politologue de renommée internationale, dont le parcours est riche de multiples expériences.

Citons quelques-unes des fonctions qu'elle a occupées : Eve est ingénieur agroéconomiste de l'ENSA de Rennes, titulaire d'un DEA en économie et d'un autre en études politiques. Elle a soutenu une thèse de doctorat en sciences politiques à Science-Po Grenoble, et obtenu son Habilitation à Diriger des Recherches en 2011. Elle a travaillé successivement à l'INRA de Rennes, à l'Institut européen universitaire de Florence, au Centre de recherche pour l'action politique en Europe (CRAPE) de l'Institut d'études politiques de Rennes et à la FAO (Food and Agriculture Organization of United Nations) à Rome. Elle a également travaillé au CIRAD (le centre de recherche français qui répond, avec les pays du Sud, aux enjeux internationaux de l'agriculture et du développement). Elle est aujourd'hui directrice de recherche au CNRS, membre du Centre d'études politiques de l'Europe latine (CEPEL) et chercheure au sein de l'Unité mixte de recherches Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs (MOISA) au CIRAD à Montpellier.

Elle a donc mené un parcours qui va de la politique agricole, notamment la PAC (Politique Agricole Commune) en début de carrière, aux considérations plus internationales avec la FAO et des activités en Afrique, puis depuis quelques années à une nouvelle polarisation sur les débats autour des enjeux de durabilité de l'agriculture et de l'alimentation. A travers ses très nombreuses publications scientifiques, Eve Fouilleux se penche sur l'évolution des méthodes de politique agricole mais également sur les normes et les standards d'origine publique ou privée qui encadrent l'agriculture dans toute sa variété : agriculture durable, biofuels, productions animales, pays en voie de développement.

Elle allie toujours travaux théoriques et enquêtes de terrain et porte un regard pluridisciplinaire et très original sur des thématiques complexes. Sa rigueur scientifique va de pair avec de vraies qualités de pédagogue, comme vous allez pouvoir l'apprécier à travers ces deux leçons inaugurales qui sont placées sous le thème : Agriculture et développement durable, quelle mondialisation ? Mme Fouilleux, merci encore pour votre présence, et soyez la bienvenue.

Introduction

On parle beaucoup ces derniers temps des problèmes rencontrés par l'agriculture moderne contemporaine, du besoin de l'écologiser, de la rendre plus « durable ». On parle aussi en parallèle de produire plus (et mieux) pour nourrir le monde. Qu'en est-il de ces débats ? Comment sont-ils reliés ? Quelles sont leurs dimensions politiques, et plus particulièrement quelles implications ont-ils en matière de politiques publiques ? Ce sont ces questions dont traite cet essai, dont le propos est construit en deux parties, la première correspondant à la conférence donnée le matin, la seconde issue de mon intervention de l'après-midi. Chacune des deux parties est suivie de la retranscription de la session de questions/réponses correspondante.

La première partie développe une réflexion générale sur la question des modèles existants d'agriculture et d'alimentation, sur les dimensions tant écologiques, économiques, sociales, territoriales qu'identitaires de la crise agricole actuelle, ainsi que sur les politiques publiques et leur responsabilité dans la crise en question. Nous essaierons également de donner quelques clefs pour faire le tri entre les différentes propositions existantes en matière d'alternatives au modèle d'agriculture conventionnelle hérité de la période modernisatrice, qui sont légion. Car bien sûr, toutes les propositions dans ce domaine ne se valent pas et toutes ne répondent pas à la nature multidimensionnelle de la crise agricole.

Dans la seconde partie, le propos sera davantage focalisé et technique. Il portera sur un instrument de régulation spécifique de plus en plus mobilisé dans le domaine agricole autour de la nécessité de rendre l'agriculture plus « durable » : les standards volontaires, associés ou non à des labels. Nous montrerons que ce

type d'instrument a été porté par des acteurs très différents au cours du temps, pour des raisons diverses et et nous nous interrogerons sur ses caractéristiques, ses potentialités et ses limites.

Partie I

Quelles politiques publiques pour répondre à la crise agricole actuelle ?

Pour comprendre les débats contemporains sur l'agriculture et les politiques agricoles, il faut d'abord bien en saisir les éléments fondateurs. Nous décrirons donc tout d'abord les différentes dimensions du modèle de l'agriculture moderne et les principales politiques publiques qui l'ont promu. Nous détaillerons les différents volets de la crise dans laquelle ce modèle est progressivement entré à partir des années 1980, et nous observerons ensuite les différents modèles qui ont émergé ces dernières années, notamment autour de l'idée d'une agriculture plus « durable ». Quoi qu'il en soit, tout changement de modèle agricole ne pourra se faire qu'à partir de changements dans les politiques publiques qui encadrent le monde agricole, autant de facteurs d'inertie actuels. Nous évoquerons pour finir le productionnisme, verrou cognitif majeur hérité de la période modernisatrice, qu'il faudra lever pour réussir la transition de l'agriculture.

Les dimensions techniques, socio-économiques et identitaires du modèle de l'agriculture moderne

Pour bien comprendre les enjeux et les saisir dans toute leur complexité, il faut faire un petit détour par l'histoire. Le modèle agricole actuellement en vigueur en France, et plus généralement en Europe, trouve ses racines dans la révolution industrielle des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles. Mais tout s'est accéléré au sortir de la seconde guerre mondiale, dans les années 1950 et 1960, du fait de

la mise en place de politiques publiques particulièrement volontaristes visant à la mise en place d'une agriculture « moderne ». Ainsi que l'a bien montré Pierre Muller dans ses travaux sur cette période², les politiques publiques ont activement promu le développement et la diffusion à l'ensemble du territoire de cette agriculture moderne. L'Etat a porté, en pleine entente avec les responsables agricoles de l'époque, ce qui a été appelé « la révolution silencieuse ». Ces politiques publiques volontaristes ont été si efficaces que l'agriculture moderne, initialement marginale, s'est massivement diffusée. Elle est qualifiée depuis plusieurs décennies déjà d'agriculture « conventionnelle », ce qui la désigne comme la norme dans le domaine agricole.

Le modèle de l'agriculture moderne ou conventionnelle repose sur des dimensions techniques, socio-économiques et identitaires qui lui sont propres, et qu'il est important de préciser. Nous verrons ainsi par la suite qu'elles renvoient aux différentes dimensions de la crise agricole actuelle et que toute recherche d'un (ou de) modèle(s) alternatif(s) devra toutes les prendre en compte.

La première dimension est d'ordre technique dans le domaine agronomique. Elle renvoie d'abord à la mécanisation, et plus précisément à la motorisation : introduction des tracteurs et du matériel pour rationaliser les activités d'élevage, comme la traite par exemple. Rapidement un perfectionnement de cette motorisation a mené à l'utilisation d'engins de plus en plus gros, des champs aux salles de traite. Elle implique ensuite l'utilisation de produits chimiques de synthèse. Il s'agit tout d'abord de l'utilisation d'engrais NPK (azote, phosphore, potassium) ou d'autres substances associées visant à gérer la croissance des plantes (comme les raccourcisseurs de paille, par exemple), d'une utilisation du fumier issu des activités d'élevage sur les exploitations. On est en effet passé à une utilisation quasi-systématique d'engrais achetés auprès d'industriels spécialisés. Ce phénomène, ajouté à la motorisation, a largement facilité la spécialisation des exploitations agricoles, l'activité d'élevage n'étant plus nécessaire aux productions végétales.

En parallèle l'emploi des produits dits « phytosanitaires » s'est

2 Muller, P. (1984). *Le technocrate et le paysan: essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours*. Editions de l'Atelier.

généralisé (insecticides, herbicides et fongicides), un élément qui a quant à lui facilité le développement des monocultures à grande échelle. Enfin, on observera l'utilisation massive de produits chimiques en élevage, qui ont favorisé la concentration des animaux et l'apparition des activités non plus d'élevage mais de « production animale ». Ces produits sont les médicaments très souvent utilisés de manière systématique, en préventif, en particulier en hors sol (les productions de volailles et de lapins sont ainsi les plus importants consommateurs d'antibiotiques), ou les désinfectants pour les bâtiments, par exemple. En somme, la dimension technique de l'agriculture moderne est essentiellement basée sur ce que l'on pourrait considérer comme une forme d'artificialisation des milieux et des pratiques, et une mise à distance du fonctionnement de l'exploitation agricole par rapport aux processus et équilibres de la nature.

La seconde dimension caractéristique du modèle de l'agriculture conventionnelle est de type socio-économique. Il faut la comprendre tant au niveau de l'exploitation agricole, qu'au niveau du fonctionnement du secteur en général, et elle est bien sûr indissociable des changements techniques susmentionnés. Avec l'accompagnement de politiques publiques actives de remembrement des territoires, la France est ainsi passée d'une agriculture pratiquée sur de petites surfaces parfois éparées, c'est-à-dire sur un parcellaire dispersé et souvent délimité par des haies et des chemins comme dans le bocage, à des unités géographiques plus étendues, ouvertes, de plus en plus spécialisées. Les exploitations s'agrandissent et se concentrent tandis que les paysages agricoles s'uniformisent, parfois à l'extrême. Ce phénomène est accompagné d'une forte dissociation, entre activités de production végétale et animale. Cette dissociation peut même renvoyer à des distances géographiques à l'échelle transcontinentale, comme dans le cas des productions avicoles, porcines ou laitières, qui utilisent du soja produit en Argentine ou au Brésil pour constituer la part protéique de l'alimentation des animaux impliqués. On peut ainsi parler d'une mondialisation des circuits internes de l'activité agricole, qui va aussi de pair avec son imbrication croissante à d'autres secteurs industriels ayant leurs propres impératifs de fabrication, promotion, vente, transports,

etc. (machines, fuel, produits chimiques, semences, etc.). Cette tendance a considérablement transformé l'économie des exploitations agricoles, ainsi devenues de plus en plus dépendantes des industries amont.

Mais le même phénomène existe aussi en aval. Le développement de l'agriculture moderne a permis une production plus massive et plus standardisée, qui a rendu possible l'industrialisation de la transformation alimentaire, autrefois principalement opérée au sein des ménages et désormais réalisée majoritairement par des entreprises spécialisées, le tout étant allé de pair avec la mise en place de dispositifs de collecte et de bassins de transformation spécialisés sur le territoire. Par ailleurs, le transfert des procédés alimentaires à l'échelle industrielle a induit une importance croissante accordée aux enjeux de qualité sanitaire, les facteurs de risques étant accrus par la massification des volumes traités, et le développement de normes en la matière, qui se sont ensuite diffusées et imposées à l'ensemble du secteur. L'industrialisation s'est également traduite par des substitutions de matières premières, comme celle des huiles locales autrefois utilisées par l'huile de palme produite en Asie du sud-est par exemple, qui présente pour les industriels l'avantage d'être à la fois peu chère et de supporter des températures élevées sans modifier le goût des aliments. La modernisation de l'agriculture est aussi concomitante du développement de la grande distribution, les deux phénomènes ayant d'ailleurs été activement soutenus par des politiques publiques mises en place en parallèle (aides aux industries de transformation, facilitation de l'installation des grandes surfaces à la périphérie des villes, etc.). Ainsi la période de modernisation s'est-elle traduite par la concentration des intermédiaires dans les filières et par un allongement considérable de la distance, tant géographique que sociale et économique, entre producteurs et consommateurs finaux, ainsi que par une modification de plus en plus grande de l'offre alimentaire d'une part et des habitudes alimentaires des consommateurs d'autre part.

Enfin, la troisième dimension du modèle de l'agriculture conventionnelle est identitaire : il s'est imposé avec comme mot d'ordre la « professionnalisation » du secteur autour de l'impératif productif. Dès les années 1950-60, la volonté était vive, tant du côté de l'élite

agricole incarnée par les jeunes agriculteurs de la JAC que des pouvoirs publics, de transformer le paysan en agriculteur, professionnel diplômé ayant appris les techniques nouvelles et retrouvant une place reconnue et une parité de revenu au sein de la société française. Les figures mobilisées par les discours du syndicalisme agricole ont ainsi progressivement évolué du paysan pauvre vivant dans la misère, à l'agriculteur jeune, formé et organisé, rationalisant ses méthodes de production, puis à l'entrepreneur spécialisé, technologique et connecté aux marchés internationaux, cette image étant actuellement mise en avant comme symbole de réussite dans le secteur. Le message en faveur d'une professionnalisation de l'agriculture est ainsi fondateur de l'agriculture moderne conventionnelle ; il a été particulièrement prégnant dans les décennies 1960 à 1980 et reste une revendication très forte dans les discours de la FNSEA. L'enjeu a clairement fait surface par exemple lors de la discussion de la dernière Loi d'orientation agricole en 2014. La FNSEA a montré alors une volonté farouche de garder le contrôle du registre de l'agriculture, qui édicte les règles et critères officiels définissant qui peut ou ne peut pas être agriculteur et être ainsi récipiendaire des aides allouées dans ce secteur³.

Il est important de souligner que le modèle d'agriculture moderne a été soutenu par la mise en place de politiques publiques spécifiques. Au niveau national, on évoquera la politique dite « des structures », mise en place sous le gouvernement de Gaulle par Edgard Pisani, avec en particulier les lois de modernisation de 1960-62 basées sur la collaboration étroite, appelée cogestion, entre la profession agricole et le gouvernement, collaboration qui perdure encore aujourd'hui. Outre l'encouragement à l'agrandissement et à la spécialisation des fermes, les aménagements fonciers, les aides à la modernisation des structures, l'organisation des systèmes de collecte, le soutien à la transformation et à la grande distribution, il faut aussi citer les politiques d'enseignement et de recherche. En plus de formations destinées directement à la diffusion des techniques de l'agriculture moderne auprès des futurs agriculteurs (lycées agricoles, maisons familiales et rurales, etc.), l'Etat a également contribué à développer

3 Voir sur ce point l'article de Jacques Rémy dans Le Monde du 18.09.2014, « Une loi sous le signe du corporatisme agricole », http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/09/18/une-loi-sous-le-signe-du-corporatisme-agraire_4489298_3234.html

une élite particulière, les ingénieurs du génie rural et des eaux et forêts, mais également les ingénieurs agronomes, ingénieurs des techniques agricoles et techniciens, tous destinés à alimenter le secteur, tant public que privé, en cadres dispensateurs du message modernisateur. L'État a également organisé et financé la recherche scientifique, à travers le développement de l'Institut National de la Recherche Agronomique, en charge de soutenir le développement des différentes composantes techniques du modèle (recherche de variétés et de races améliorées, itinéraires techniques basés sur la chimie, amélioration des performances du matériel, recherche de procédés de transformation innovants, etc.).

Au niveau européen, la Politique Agricole Commune (PAC) a été mise en place au début des années 1960, avec la charge spécifique d'organiser les marchés agricoles. La PAC est ainsi restée de longues années structurée par des marchés spécialisés par produits, entièrement cadrés par les pouvoirs publics. En cas de surproduction, les pouvoirs publics achetaient les produits au prix institutionnel garanti et finançaient le stockage. Des droits de douane protégeaient le marché européen pour éviter que des produits moins chers n'y arrivent, tandis qu'un soutien financier à l'exportation compensait la différence avec les cours mondiaux. Cette politique très incitative à la production a très fortement participé à la généralisation de la modernisation de l'agriculture.

Une crise agricole multi-dimensionnelle

Le modèle d'agriculture moderne et les politiques publiques qui l'ont soutenu ont démontré un certain nombre de performances incontestables. Outre un accroissement très important des rendements par culture et de la productivité des exploitations agricoles, on remarquera une amélioration indéniable des conditions sociales dans ce milieu qui se traduit notamment par la hausse forte, en tendance, du revenu des agriculteurs depuis les années 1960, permise par la très forte hausse de la productivité du travail (et qui est aussi passée par la simplification du travail agricole). Un autre élément à mettre au crédit de ces politiques est la baisse du prix des produits alimentaires : en 1960 les Français dépensaient 24,7% de leur revenu en alimentation (hors boisson et restaurants) contre

19,5% en 1975, 17,1% en 1990 et 14,4% en 2007⁴. D'aucuns souligneront également que les techniques modernes ont favorisé par ailleurs un accès continu, toute l'année, à une diversité de produits, tant frais que manufacturés, pour un plus grand nombre de consommateurs.

Ces réussites ne doivent néanmoins pas occulter l'accumulation des problèmes liés à la généralisation du modèle et à ses excès. C'est ce que l'on va décrire maintenant en reprenant successivement les différentes dimensions vues précédemment.

Tout d'abord, on constate une érosion et une dégradation massive des sols du fait des techniques et des pratiques agricoles (agriculture mécanisée, engrais minéraux, monoculture). Ce constat récurrent fait par les spécialistes, se traduit par une forte baisse de la biodiversité et de la vie dans le sol, et par conséquent représente une menace directe pour les rendements et, à terme, pour les conditions même d'exercice de l'agriculture⁵. Autre problème majeur, les pesticides : tandis que les résidus dans les aliments (avec des cocktails de plusieurs dizaines de molécules retrouvées parfois simultanément, par exemple, dans les fruits et légumes) menacent la santé des consommateurs, leur dispersion incontrôlée dans les eaux, l'air et les sols menace non seulement l'environnement, mais également, au premier chef, la santé des agriculteurs et des riverains. Le niveau de pollution des eaux continentales est particulièrement éloquent, ainsi qu'en fait état l'édition 2014 du rapport quadri-annuel du ministère de l'environnement sur ce sujet⁶. En 2011, des pesticides sont présents dans 93 % des points de suivi des cours d'eau métropolitains et dans 85 % de ceux de Guadeloupe, Martinique et Réunion. Ce constat est pratiquement le même depuis que les premiers bilans ont été réalisés à la fin des années 1990. Si

4 Consales G., Fesseau, M., Passeron V., La consommation des ménages depuis 50 ans, INSEE, Paris. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/CONSO09c.PDF

5 Voir notamment le chapitre « Les Sols » du rapport L'environnement en France, Edition 2014, Commissariat général au développement durable, Service de l'observation et des statistiques, 2014. Consultable à l'adresse suivante : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/References/2014/ree-2014/ree2014-chapitreI-souspartie3.pdf

6 Rapport L'environnement en France, Edition 2014, Commissariat général au développement durable, Service de l'observation et des statistiques, 2014. On se reporte ici à la partie « L'état des milieux » chapitre « Les eaux continentales », p.47-68. Consultable à l'adresse http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Produits_editoriaux/Publications/References/2014/ree-2014/ree2014-chapitreI-souspartieI.pdf

30 % des points présentent de 1 à 5 pesticides, plus de 20 pesticides différents ont été mesurés sur 18 % des points de suivi, localisés dans le bassin parisien, en amont du Rhône, dans le nord de la France et, plus ponctuellement, en Pays de la Loire et en Martinique. 30 % des points de suivi des cours d'eau présentent des concentrations totales en pesticides supérieures à 0,5 µg/l en moyenne annuelle. Ils sont situés dans les régions céréalières, de maïsiculture ou de viticulture, comme le bassin parisien, le Sud-Ouest, le Couloir rhodanien, ou dans les régions à tradition maraîchère, comme en Martinique et Guadeloupe. Dans les zones de grandes cultures, les concentrations totales atteignent localement des valeurs très élevées, supérieures à 5 µg/l en moyenne annuelle, contamination principalement due à des herbicides.

Mais en plus des rivières, on observe désormais une contamination grave des eaux souterraines, autrement dit des nappes phréatiques. Cette pollution par les pesticides a des implications sanitaires majeures ; ainsi une étude menée en Poitou-Charentes en 2011 montre une surmortalité chez les habitants des zones de viticulture intensive et une surreprésentation de 29% des maladies de Parkinson et de 19% des lymphomes dans cette tranche de population par rapport au reste de la région⁷. Enfin, les pesticides posent à terme des problèmes agronomiques, dont en particulier celui des résistances aux molécules chimiques qu'ils contiennent par les adventices et les bioagresseurs⁸.

Enfin, bien qu'on n'en parle pas encore beaucoup dans les débats publics, les antibiotiques utilisés massivement en élevage industriel et les résistances qu'ils provoquent au niveau des bactéries augurent également des problèmes majeurs de santé publique à venir⁹.

Autre limite du modèle conventionnel d'agriculture, la pollution par les nitrates, qui a des conséquences sanitaires préoccupantes

7 Observatoire Régional de la Santé Poitou-Charentes. Pesticides et santé : étude écologique du lien entre territoires et mortalité en Poitou-Charentes entre 2003 et 2007. Juin 2011. 198 p. Voir <http://www.ors-poitou-charentes.org/pdf/kvUUK4Pesticides11.pdf>

8 De nombreux travaux scientifiques l'ont démontré. Voir Powles, S. B., & Yu, Q. (2010). Evolution in action: plants resistant to herbicides. *Annual review of plant biology*, 61, 317-347 et RexConsortium. (2013). Heterogeneity of selection and the evolution of resistance. *Trends in ecology & evolution*, 28(2), 110-118.

9 Voir notamment les campagnes de test réalisées en 2014 par l'UFC-Que choisir sur des poulets achetés en grandes surfaces, montrant que 61% étaient porteurs de bactéries résistantes à une ou plusieurs familles d'antibiotiques, dont 23% à des antibiotiques critiques pour la santé humaine. Voir par exemple : http://www.lemonde.fr/planete/article/2014/03/10/volailles-le-test-inquietant-de-l-ufc-que-choisir_4380588_3244.html

ainsi qu'en termes d'activité économique, notamment concernant le secteur touristique, comme l'illustre clairement le problème des algues vertes sur les plages bretonnes. L'ensemble de ces pollutions représentent des coûts directs et indirects très importants pour l'État, tant en terme de dépollution que de santé publique.

L'agriculture porte également une responsabilité importante dans l'érosion de la biodiversité et des fonctions écologiques qui lui sont associées, autre problème dramatique auquel est confronté le monde contemporain¹⁰ et qui menace directement les conditions de l'activité agricole elle-même. Du fait de l'utilisation massive des pesticides en général et des néonicotinoïdes en particulier, la mortalité accrue des abeilles met en péril les activités apicoles et la production de miel. Mais c'est la disparition des insectes dans leur ensemble qui doit être soulignée, disparition pesant sur la pollinisation en général, élément crucial de la reproduction végétale en milieu naturel. La disparition de la biodiversité est également prépondérante sur et dans les sols, affectant tant la mégafaune (crapauds, petits mammifères, etc.), la mésofaune (cloportes, vers de terre, etc.), que la microfaune (bactéries) du sol, autant d'acteurs essentiels à la fertilité et à la régénération des sols ainsi qu'à la vie des écosystèmes naturels. Ajoutons enfin, en lien avec la standardisation des pratiques et des productions agricoles liée à l'industrialisation et aux exigences de la grande distribution, une très forte baisse de l'agro-biodiversité, c'est-à-dire de la variété des plantes cultivées et des animaux élevés.

Sans doute le cœur de la remise en question du modèle agricole conventionnel, qui se répercute sur les autres dimensions que nous venons de décrire, réside-t-il dans sa dépendance fondamentale aux ressources non renouvelables, que ce soit en pétrole (fuel, engrais et pesticides chimiques) ou en minerai (phosphate, potassium). D'où le paradoxe de présenter les agro-carburants comme plus écologiques car issus de matière première végétale, alors que leur fabrication se base sur une utilisation indirecte massive de combustibles fossiles. La question de la contribution de l'agriculture est un élément supplémentaire ; elle renvoie d'une part aux émanations

10 A titre d'exemple les populations de vertébrés ont décliné, en moyenne, de plus de 50% au cours des 40 dernières années. Cf. Living planet report 2014. WWF International, Institute of Zoology, Global Footprint Network.

de méthane par les animaux, particulièrement ceux des systèmes d'élevage intensifs, et d'autre part aux émissions de carbone dans l'atmosphère issues, par exemple, du retournement des prairies et des terres cultivées ou encore de la fabrication d'engrais azotés.

Tel qu'il a été poussé, le modèle conventionnel pose enfin une série de problèmes éthiques incontournables. On pourrait parler des brevets déposés sur les semences et de l'interdiction faite aux paysans d'échanger les leurs, que certains considèrent comme une restriction unilatérale des libertés, ou encore des questionnements philosophiques posés par la manipulation génétique du vivant et en particulier les plantes génétiquement modifiées. De même, compte tenu de la croissance exponentielle de la consommation de viande par personne et par an, les conditions dans lesquelles se font les productions animales industrielles, désormais généralisées à pratiquement tous les types d'élevage, posent question. Ainsi, malgré les quelques normes existantes dans ce domaine, les exigences minimales de ce qui constitue le bien-être animal ne sont jamais remplies en conditions industrielles (pour qu'un animal vive dans des conditions satisfaisantes, il ne doit avoir ni faim, ni soif, ni froid, ni chaud, ni blessure ou maladie ; il doit être libre d'angoisse et de stress chronique et les conditions doivent lui permettre de présenter son comportement naturel¹¹). Si les productions porcines et avicoles sont emblématiques de ces problèmes, le secteur laitier est loin d'en être exempt (la multiplication des unités de production à très grande échelle sans sortie des animaux au pâturage aggravant encore la situation), sans parler des conditions concentrationnaires désormais infligées aux lapins ou aux chèvres, par exemple. Il faut citer sur cette question les travaux de la sociologue Jocelyne Porcher de l'INRA¹². Elle y expose précisément les différences entre élevage d'une part, activité dans laquelle la relation éleveur-animal est centrale et où chacun fait sa part du travail, et productions animales d'autre part, inscrites dans le registre industriel et dans lesquelles non seulement les animaux souffrent, mais les hommes également.

11 On parle des « cinq libertés du bien-être animal » ; cette définition initialement établie par le gouvernement britannique a été ensuite reprise dans les textes européens.

12 Porcher J., 2011, *Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXI^e siècle*, La Découverte, coll. « textes à l'appui », 2011, 159 p. Porcher J., 2004, « Histoire contemporaine d'un cochon sans histoire. », *Revue du MAUSS*, 1 (23), p. 397-407. Porcher, J. (2003). Bien-être et souffrance en élevage : conditions de vie au travail des personnes et des animaux. *Sociologie du travail*, 45(1), 27-43.

Enfin, il faut souligner les effets du système alimentaire sur la santé des consommateurs, dont les régimes sont de plus en plus chargés en produits animaux (viandes, produits laitiers), en gras et en sucres, mais dont l'activité physique tend globalement à diminuer¹³. On assiste ainsi à une croissance très importante de l'incidence du surpoids et de l'obésité (40% de la population française est considérée en surpoids en 2014) et des maladies cardiovasculaires (32% des causes de décès en France)¹⁴, ainsi qu'à une recrudescence des allergies (par exemple lait ou gluten), qui sont de plus en plus mises en lien avec les sélections génétiques qui ont guidé les choix des variétés et de races en agriculture, avec les procédés de transformation industrielle appliqués aux aliments, ou encore avec les résidus de pesticides¹⁵.

Environnementaux, sanitaires, éthiques,... les problèmes générés par le modèle de l'agriculture moderne conventionnelle et les politiques qui l'ont promu sont également majeurs sur le plan social. Au premier rang de ces problèmes, la disparition des agriculteurs eux-mêmes. La baisse continue du nombre d'agriculteurs constitue un élément fondamentalement indissociable du processus de modernisation¹⁶. La sortie massive du secteur d'un très grand nombre de paysans était d'ailleurs au cœur du contrat initial scellé entre les jeunes agriculteurs et le gouvernement de Gaulle dans les années 1960 : la professionnalisation tant souhaitée de l'agriculture exigeait l'agrandissement et la rationalisation des exploitations, et donc le départ des paysans les moins efficaces, ce qui dégageait par

13 Popkin, B. M. (2006). Global nutrition dynamics: the world is shifting rapidly toward a diet linked with noncommunicable diseases. *The American Journal of Clinical Nutrition*, 84(2), 289-298. Popkin, B. M. (2011). Contemporary nutritional transition: determinants of diet and its impact on body composition. *Proceedings of the Nutrition Society*, 70(01), 82-91.

14 OCDE, 2014. L'obésité et l'économie de la prévention. Objectif Santé. Indicateurs Clés, France, 2014. Paris, OCDE.

15 Voir : Curl C.L. et al. Organophosphorus pesticide exposure of urban and suburban preschool children with organic and conventional diets. *Environ Health Perspect.* 2003, 111(3):377-72. Lu C. et al. Organic diets significantly lower children's dietary exposure to organophosphorus pesticides. *Environ Health Perspect.* 2006, 114(2):260-3.

16 La France compte 515 000 exploitations agricoles. En 20 ans, leur nombre a baissé de plus de moitié. Les petites et moyennes structures sont les plus touchées alors que le nombre de grandes reste supérieur à celui de 1988. Les secteurs laitiers, de la polyculture et du polyélevage subissent les plus fortes baisses. Les exploitations spécialisées en grandes cultures, soit près d'une exploitation sur quatre, sont celles qui résistent le mieux. Les petites structures restent les plus nombreuses mais sont celles qui disparaissent le plus vite. La disparition d'exploitations permet l'agrandissement de celles qui se maintiennent. Ainsi, un tiers des exploitations sont aujourd'hui des grandes structures, qui devancent désormais les exploitations moyennes. (Source : INSEE, TEF, Edition 2013. <http://www.insee.fr/fr/ffc/tef/tef2013/T13F172/T13F172.pdf>)

la même occasion de la main d'œuvre pour le secteur industriel, en plein boum dans les décennies d'après-guerre. Mais aujourd'hui, le contexte économique a considérablement changé : l'enjeu n'est plus de trouver de la main d'œuvre mais au contraire de gérer un chômage massif. Il semble dès lors particulièrement étonnant que la tendance à la spécialisation et à l'agrandissement des exploitations agricoles, autrement dit l'encouragement à la sortie du secteur et donc à la destruction d'emplois, continue d'être activement encouragée par les organisations syndicales elles-mêmes. Enfin, outre la diminution continue du nombre d'agriculteurs, il faut souligner la dégradation croissante des conditions sociales d'exercice de leur métier. Le chercheur Christian Nicourt¹⁷ montre ainsi que les évolutions contemporaines du métier d'agriculteur sont marquées par une individualisation de plus en plus forte du travail. Celle-ci se traduit par un isolement éprouvant qui accroît une pénibilité déjà très importante puisque de tous les secteurs d'activités, les agriculteurs sont ceux qui travaillent le plus (avec néanmoins des divergences au sein du secteur encore une fois marquées puisque, par exemple, les éleveurs travaillent plus et de façon plus continue que les céréaliers).

Autre limite majeure de ce modèle et des politiques qui l'ont accompagné : les disparités sociales très fortes qui perdurent, voire qui s'accroissent, au sein de la population agricole, notamment en termes de revenus. En fonction des spécialisations, par exemple. Ainsi, le revenu des grandes cultures demeure nettement supérieur à celui constaté dans l'élevage. Sur la période 2010-2012¹⁸ le revenu annuel moyen était de 55 300 euros pour les grandes cultures, 27 100 euros pour les éleveurs de bovins lait, 18 400 euros pour les éleveurs de bovins viande, et 19 500 euros pour les éleveurs d'ovins et de caprins ; ces variations se répercutent sur le territoire français au niveau inter-régional en fonction des spécialisations respectives des régions. Fruit d'un processus historique, cette hétérogénéité montre à quel point l'unité paysanne est un mythe. Ce mythe fonde pourtant depuis des décennies la rhétorique syndicale dominante et sa promotion du modèle modernisateur et il est habilement réactivé par les dirigeants agricoles à chaque émergence publique de la crise.

17 Nicourt, C. (2013). *Etre agriculteur aujourd'hui. L'individualisation du travail des agriculteurs*. Paris: Quae.

18 Source : ministère de l'agriculture. NB : La moyenne triennale permet de lisser les variations.

Enfin, le modèle d'agriculture moderne conventionnel est basé sur de forts investissements en capital (matériels, bâtiments). Cela constitue non seulement une barrière élevée à l'entrée dans le secteur mais se traduit également par un niveau important d'endettement par rapport au reste de la société. Le taux moyen d'endettement des agriculteurs français en 2010, par exemple, était de 160 000 euros, là encore les disparités étant évidentes en fonction des spécialisations, avec des chiffres sous la moyenne (92 000 euros en caprins et ovins et 123 000 en céréales et oléoprotéagineux par exemple) et des chiffres bien au-dessus (234 000 euros en granivores et 332 000 euros en porcins)¹⁹.

Forte pénibilité du travail, activité parmi les plus accidentogènes, isolement, endettement, perte d'autonomie par rapport aux fournisseurs et aux acheteurs, ces différents éléments nourrissent ce que certains journalistes appellent le « malaise agricole », qui s'illustre notamment par le taux particulièrement élevé de suicides chez les agriculteurs par rapport au reste de la population française²⁰. Ces conditions sociales difficiles sont sans doute encore accentuées sur le plan identitaire par la défiance croissante des consommateurs et des citoyens, notamment autour des questions de pollution et des risques liés à la santé.

Comment répondre à ce sombre tableau de la crise multidimensionnelle du modèle agricole conventionnel ? Comme Olivier de Schutter, l'ancien rapporteur à l'ONU sur le droit à l'alimentation - qui a d'ailleurs délivré cette leçon inaugurale il y a quelques années - l'a lui-même souligné tout au long de son mandat, et comme il continue de le faire²¹ : nous n'avons plus le choix, il faut changer de modèle agricole et agro-alimentaire. En provenance de différents horizons, différentes « solutions » sont proposées dans l'optique de rendre l'agriculture plus durable.

19 Source : Agreste.

20 450 en 2012 par exemple.

21 Voir par exemple les propositions du rapport IPES-Food auquel il a contribué. IPES-Food. (2015). The new science of sustainable food systems. Overcoming barriers to food system reform (pp. 21): International Panel of Experts on Sustainable Food Systems.

Modèles d'agriculture « durable »...

Quelle réponse à la multidimensionnalité de la crise ?

L'idéal serait en effet de trouver des solutions qui répondent simultanément, sinon à tous, au moins au maximum d'aspects de la crise du modèle agricole précédemment décrite, et non pas à une seule dimension de cette crise, ou pire, en aggravant la situation sur d'autres dimensions. Tout l'enjeu est bien là et ce n'est malheureusement pas souvent de la sorte que les débats sont abordés. Tant sur les scènes scientifiques que politiques, les aspects techniques sont souvent discutés isolément des aspects économiques et sociaux. Idéalement, le modèle alternatif à promouvoir doit permettre de restaurer la qualité des sols, mettre un terme aux pollutions par les nitrates, les pesticides et les résidus d'antibiotiques, réduire la dépendance du secteur aux ressources non renouvelables, contribuer à des solutions d'adaptation et de mitigation du changement climatique, redonner une autonomie économique aux agriculteurs, stopper la baisse du nombre d'exploitations agricoles, créer de l'emploi et de la vie en milieu rural et diversifier l'offre alimentaire.

Les solutions techniques de ce type existent et sont étudiées par des scientifiques et mises en pratique par des agriculteurs. Sur le plan technique, ce sont des schémas qui s'opposent radicalement au modèle conventionnel précédemment décrit. Ils sont basés principalement sur une déspecialisation des systèmes agricoles et une forme de complexification des itinéraires techniques pour répondre à une approche holistique du fonctionnement de l'exploitation agricole.

On peut se reporter sur ces questions aux travaux de Pablo Titonell (université de Wageningen, Pays-Bas et INTA, Argentine), qui décrit très bien les opportunités offertes par une déspecialisation des systèmes agricoles. Outre des productions multiples, ce type d'approche permet d'obtenir des augmentations de rendements impressionnantes, comme l'illustre l'exemple souvent cité de systèmes de production rizicoles en Indonésie où l'ajout, sur la même parcelle, de riz, canards, compost, poissons, puis d'azolla, favorise des rendements de riz croissants, allant presque du simple au triple²². De même, les systèmes agroforestiers peuvent obtenir

22 Khumairoh, U., Groot, J. C. J., & Lantinga, E. A. (2012). Complex agro-ecosystems for food security in a changing climate. *Ecology and Evolution*, 2(7), 1696-1704.

des résultats particulièrement intéressants, comme le montrent notamment les travaux de Christian Dupraz²³. Par exemple, une mesure expérimentale réalisée entre 1996 et 2011 à Vézénobres (Gard) sur une association entre des peupliers et une rotation céréalière conduit à des coefficients d'intensification (*Land Equivalent Ratio*, LER) variant entre 1,2 et 1,44 en fonction des itinéraires techniques (clone de peuplier, orientation des lignes d'arbres, intensité de l'élagage des arbres). Autrement dit, 100 hectares de ce type d'association agroforestière produisent autant de bois et de produits agricoles que 120 à 144 hectares de cultures conventionnelles de céréales et d'arbres séparées. Des estimations de ce LER sur des parcelles de noyers hybrides associés à des rotations céréalières sur le site de Restinclières (Hérault) donnent des résultats encore plus impressionnants, allant de 1,4 à 1,6.

Ces modèles agroécologiques sont traditionnellement mis en œuvre en Asie ou en Amérique Latine par exemple, par les petits agriculteurs familiaux. En Amérique Latine en particulier, ils sont portés politiquement par des mouvements sociaux puissants, désormais reconnus par les pouvoirs publics, qui développent également des formes complètement alternatives de recherche et de conseil (méthode « *campesino a campesino* »). Ces acteurs défendent une approche globale et holistique des enjeux, à l'image de Pierre Rabhi en France par exemple, qui définit l'agroécologie comme « *inspirée des lois de la nature. Elle considère que la pratique agricole ne doit pas se cantonner à une technique, mais envisager l'ensemble du milieu dans lequel elle s'inscrit avec une véritable écologie. Elle intègre la dimension de la gestion de l'eau, du reboisement, de la lutte contre l'érosion, de la biodiversité, du réchauffement climatique, du système économique et social, de la relation de l'humain avec son environnement... Elle est basée sur la recréation de l'humus comme force régénératrice des sols et sur la relocalisation de la production-transformation-distribution-consommation comme élément moteur d'un nouveau paradigme social.* »²⁴

Ces approches agroécologiques sont également à la base du fonctionnement de la plupart des exploitations agricoles menées en agriculture biologique, en agriculture biodynamique ou en

23 Voir en particulier Dupraz, C., & Liagre, F. (2011). *Agroforesterie, des arbres et des cultures*. Réédition augmentée de 2008. Paris: Editions France-Agricole.

24 Pierre Rabhi, *Manifeste pour la Terre et l'Humanisme - Pour une insurrection des consciences*, éd. Actes Sud, Arles, 2008.

permaculture. Concernant l'agriculture biologique, il s'agit d'un point important à souligner, car celle-ci est souvent réduite à sa plus stricte définition réglementaire, c'est-à-dire refusant l'utilisation d'intrants chimiques de synthèse, ou à sa version « conventionnalised », c'est-à-dire proche du modèle conventionnel en terme d'organisation et de fonctionnement mais basée sur de la substitution des intrants chimiques de synthèse par des intrants autorisés, issus de produits naturels. Si la non utilisation d'intrants chimiques de synthèse est en effet une exigence minimale, établie et institutionnalisée par les pouvoirs publics²⁵, les promoteurs historiques de l'agriculture biologique la définissent en réalité de façon bien plus large : c'est selon eux « un système de production qui améliore la santé des sols, des écosystèmes et des personnes, qui s'appuie sur des processus écologiques, la biodiversité et des cycles adaptés aux conditions locales, plutôt que sur l'utilisation d'intrants ayant des effets adverses. L'agriculture biologique allie tradition, innovation et science au bénéfice de l'environnement en commun et promeut des relations justes et une bonne qualité de vie pour tous ceux qui y sont impliqués »²⁶. Si l'agriculture biologique implique effectivement le refus des intrants chimiques, elle cherche néanmoins, à travers les quatre grands principes qui la régissent (santé, écologie, équité, attention aux générations futures²⁷), des réponses aux différentes dimensions de la crise agricole évoquée précédemment.

Remarquons que si l'on présente souvent les exploitations bio comme étant de petite taille, rejoignant l'idée de « *small is beautiful* », elles existent et peuvent fonctionner aussi à grande échelle, comme l'illustre l'exemple de la ferme d'Entre Rios, dans la région de Laguna Blanca en Argentine, qui s'étend sur plus de 3 000 hectares de cultures²⁸. Tout en étant pourvoyeuse d'emplois et tout à fait rentable dans son fonctionnement économique, cette ferme permet

25 Dans toute l'Union européenne, le règlement (CE) n°834/2007 précise l'ensemble des règles à suivre concernant la production, la transformation, la distribution, l'importation, le contrôle et l'étiquetage des produits biologiques. La conformité des pratiques des agriculteurs au règlement est contrôlée par des organismes certificateurs, visant à garantir au consommateur que le produit qu'il achète a bien été fabriqué selon les règles établies.

26 Définition adoptée en 2008 par l'IFOAM (Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique). Cf. <http://www.ifoam.bio/en/organic-landmarks/definition-organic-agriculture>

27 <http://www.ifoam.bio/fr/organic-landmarks/principles-organic-agriculture>

28 Cf. <https://www.youtube.com/watch?v=9QDCvxRjG6w> en espagnol et <https://www.youtube.com/watch?v=Z5YPnA6OqvU> en anglais...

la conservation de la biodiversité et a opéré une restauration impressionnante des paysages. On y trouve même une dimension esthétique évidente qui rapproche les réalisations des agriculteurs de véritables œuvres de *land-art*, ce qui constitue un motif de fierté et qui, bien que d'apparence plus anecdotique que ses autres performances, mérite d'être souligné compte tenu de la crise identitaire décrite plus haut.

Autre exemple de modèle alternatif qui a fait ses preuves sur le terrain, le système laitier herbager mis au point et valorisé dans l'ouest de la France par le CEDAPA (Centre d'Etude pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome). Fondé par André Pochon il y a plus de 30 ans, il vise à accroître l'autonomie des exploitations agricoles, à diminuer l'endettement vis-à-vis des banques et des achats d'intrants et à rendre moins pénible le travail des agriculteurs, tout en conservant un bon niveau de revenu. Ces modèles alternatifs au modèle dominant ont en commun d'approcher l'activité agricole et son insertion sur le territoire d'une manière holistique, c'est-à-dire de manière multidimensionnelle et globale. Ils tendent ainsi à fournir des réponses simultanées aux différentes dimensions de la crise du modèle modernisateur décrite plus haut.

Une deuxième catégorie d'alternative doit être évoquée. On entend en effet parler, dans les débats de politique agricole, de bien d'autres types de propositions comme l'agriculture « de conservation », « intégrée », « climato-intelligente », « écologiquement intensive » ou encore « raisonnée ». Bien qu'elles se présentent souvent comme un renouveau ou comme des alternatives globales, ces propositions -que nous allons évoquer successivement- ont en commun d'être beaucoup plus parcellaires dans leur réponse à la crise que les précédents modèles évoqués, et le plus souvent focalisées sur la dimension strictement technique du modèle agricole.

C'est le cas par exemple de l'agriculture de conservation (encore appelée « agriculture sans labour », « semis direct » ou « semis sous couvert végétal »), qui refuse le labour pour préserver la vie des sols et ainsi empêcher leur érosion et mieux gérer leur fertilité. Cette approche est donc très positive concernant l'enjeu de conservation

des sols, mais elle laisse de côté la problématique de la pollution par les produits phytosanitaires dans la mesure où, mise en œuvre isolément, elle est obligée de remplacer le labour par un autre mode de gestion des adventices, en l'occurrence les herbicides chimiques ; le problème est d'ailleurs non seulement mis de côté, mais également potentiellement aggravé, comme dans le cas de plus en plus courant d'émergence de résistances des mauvaises herbes aux produits utilisés. De plus, le semis direct peut renforcer la dépendance à l'extérieur et la nécessité de s'endetter puisque sa pratique implique notamment d'investir dans de nouvelles machines (semoirs). Les travaux de Frédéric Goulet²⁹ ont très bien mis en lumière ces mises en visibilité / mises en invisibilité réalisées par les promoteurs de l'agriculture de conservation. Alors qu'elle se présente comme une forme globale d'agriculture, celle-ci n'est en réalité qu'une technique agricole particulière bien résumée par le terme de semis direct sous couvert végétal (SCV), qui s'insère dans le modèle conventionnel (comme elle peut d'ailleurs s'insérer dans d'autres).

Autre exemple d'approche parcellaire des problèmes : l'agriculture (ou production) « intégrée », qui utilise certains moyens biologiques de lutte contre les ravageurs. Bien que ses promoteurs aient eu au départ une volonté de multidimensionalité et d'intégration³⁰, elle reste aujourd'hui une technique de plus, certes plus respectueuse de l'environnement, insérée dans la boîte à outil du modèle agricole conventionnel et que l'on ne peut donc considérer comme une alternative globale. L'agriculture « de précision », souvent présentée comme une façon de « mieux » produire, est un autre exemple. Enfin, l'agriculture écologiquement intensive (AEI), qui vise à trouver des solutions techniques pour produire « plus et mieux avec moins » en s'inspirant des processus biologiques naturels³¹, peut également être classée dans

29 Goulet, F. (2010). Nature et ré-enchantement du monde. Les mondes agricoles en politique. B. Hervieu, N. Mayer, P. Muller, F. Purseigle and J. Rémy. Paris, Presses de Sciences Po: 51-71. Goulet, F. (2012). «La notion d'intensification écologique et son succès auprès d'un certain monde agricole français : une radiographie critique.» Le Courrier de l'Environnement de l'INRA (62): 19-30. Goulet, F. and D. Vinck (2012). «L'innovation par retrait. Contribution à une sociologie du détachement.» Revue Française de Sociologie 53(2): 195-224.

30 Voir Bellon, S., de Sainte Marie, C., Lauri, P.-É., Navarrete, M., Nesme, T., Plénet, D., Pluvinage J., Habib, R. (2006). La production fruitière intégrée en France : le vert est-il dans le fruit ? Le Courrier de l'Environnement de l'INRA(53), 5-18.

31 Voir par exemple Griffon, M. (2013). Qu'est ce que l'agriculture écologiquement intensive? : Editions Quae et <http://www.aei-asso.org/fr>. Voir aussi Goulet, F. (2012). «La notion d'intensification écologique et son succès auprès d'un certain monde agricole français : une radiographie critique.» Le Courrier de l'Environnement de l'INRA(62): 19-30.

cette catégorie d'approches parcellaires. En effet, elle se positionne essentiellement sur un plan technique, sans remettre en cause le paradigme productiviste qui sous-tend le modèle conventionnel, et sans non plus réfléchir explicitement ni de manière approfondie aux enjeux sociaux et économiques de la crise agricole. Cette non-remise en cause du modèle modernisateur est d'ailleurs clairement exprimée à travers le terme de « double révolution verte » ou « révolution doublement verte » parfois utilisée comme synonyme de l'AEI. Pour finir, on peut mentionner « l'agriculture climato-intelligente » (*Climate Smart Agriculture*), qui, globalement dans la mouvance de l'intensification durable, promeut différentes possibilités techniques agricoles en lien avec les enjeux de mitigation ou adaptation au changement climatique, mais sans pour autant, encore une fois, remettre en cause le modèle conventionnel dans son ensemble.

Doivent également être les notions qui renvoient non pas à des approches techniques parcellaires mais plutôt à des approches politiques ou strictement réglementaires, qui se positionnent plus ou moins explicitement en concurrence avec les approches alternatives holistiques présentées plus haut. C'est le cas en particulier de l'agriculture raisonnée, qui a émergé en 1993 sous l'impulsion du syndicalisme dominant par l'entremise de l'association FARRE, principalement dans le but de couper l'herbe sous le pied de l'agriculture biologique ou d'autres alternatives comme la production intégrée³², jugées trop menaçantes dans un contexte d'émergence des questions agro-environnementales sur l'agenda politique (notamment à l'occasion de la réforme Mac Sharry de la Politique Agricole Commune en 1992). Le niveau d'exigence de cahiers des charges de l'agriculture raisonnée est le plus souvent proche du néant en termes de changement de pratiques : la démarche de management environnemental sur laquelle elle se base concrètement est calée sur les exigences de la réglementation nationale en vigueur³³. Pourtant, l'une des grandes victoires de ses promoteurs a été d'en obtenir la reconnaissance par les pouvoirs publics, accordée en 2002, avec l'autorisation d'apposer sur les produits la mention « issu d'une exploitation agricole qualifiée au titre de l'agriculture raisonnée ». Si l'agriculture

32 Voir Bellon et al. (2006). Production fruitière... op.cit.

33 Voir par exemple Bernard de Raymond, A. (2012). L'agriculture raisonnée, un échec ? La concurrence entre normes environnementales sur le marché des fruits et légumes. In P. Alphandéry, M. Djama, A. Fortier & E. Fouilleux (Eds.), Normaliser les conduites au nom du développement durable. Paris: Quae.

raisonnée est plutôt analysée comme un échec en termes de nombre d'agriculteurs certifiés, la dimension discursive de l'opération semble n'avoir pas été vaine car de nombreux vendeurs (boulangers par exemple) ou consommateurs rapprochent souvent spontanément comme s'il étaient équivalents bio et agriculture raisonnée... Autres appellations ayant émergé dans les débats de politiques publiques ces dernières années : l'agriculture « à haute valeur environnementale » et celle « à haute valeur naturelle » qui ne renvoient à aucun paquet technique spécifique ni ensemble de pratiques liées à un modèle de production particulier, mais à une liste de critères permettant de percevoir certaines aides publiques.

En somme, il y a dans le débat de politique agricole contemporain de nombreuses propositions plus ou moins alternatives au modèle conventionnel, que l'on peut considérer comme concurrentes entre elles. Certaines renvoient à des débats agronomiques et techniques, d'autres renvoient à des pratiques de terrain, d'autres encore à des enjeux réglementaires. Certaines intègrent des enjeux sociaux et territoriaux, d'autres non. Mais ce qui les distingue le plus clairement les unes des autres, ce sont les deux grandes visions que nous avons décrites : certaines propositions développent une approche holistique de l'activité agricole et de ses interactions avec les enjeux économiques, sociaux, alimentaires, territoriaux, etc., et essaient ainsi de répondre simultanément aux différentes dimensions de la crise agricole contemporaine, tandis que d'autres considèrent ces différents enjeux comme indépendants, et par conséquent ne les lient pas entre eux dans les solutions qu'elles proposent. Ces dernières proposent ainsi principalement des aménagements à la marge du modèle conventionnel, essentiellement dans sa dimension technique. Elles ne remettent pas en cause ses bases socio-économiques et continuent de promouvoir l'agrandissement, l'investissement et l'intensification en capital, et en corollaire implacable, et la diminution du nombre d'exploitations agricoles.

Les débats contemporains sur l'agriculture et les politiques agricoles sont ainsi saisis par des acteurs très différents, dont les visions du monde et les intérêts sont divergents, sinon antagonistes, sans qu'un consensus ne puisse avoir lieu sur une alternative unique : c'est donc au politique de trancher. Mais les différents acteurs disposent

de ressources incomparables en matière d'influence sur le débat et les décisions politiques prises : les défenseurs des versions du modèle conventionnel « amélioré à la marge », héritiers direct de ce dernier, ont des ressources abondantes (humaines et financières) et des positions institutionnelles beaucoup plus ancrées (insertion et ancienneté dans les réseaux, postes clés, etc.) que les défenseurs des approches le remettant plus profondément en cause, tant sur la scène scientifique qu'au sein de la communauté des politiques publiques. Leur influence politique en est d'autant plus grande.

La prise en compte de ce contexte cognitif concurrentiel et de la très forte asymétrie de ressources entre les acteurs en présence permet d'expliquer le caractère minimaliste qui caractérise la définition de l'agroécologie telle que défendue en France par Stéphane Le Foll depuis son arrivée à la tête du ministère de l'agriculture, très bien illustré par le résumé suivant : « Le projet agro-écologique, lancé en décembre 2012, fixe une ambition mobilisatrice pour l'agriculture française. Une démarche qui vise à améliorer la rentabilité de l'agriculture, tout en réduisant l'utilisation des intrants (engrais, phytos, eau, carburants...). Son succès reposera sur une appropriation par tous les acteurs. »³⁴ Cette forte dilution de la définition originelle de l'agroécologie (celle prenant en compte les dimensions sociales et territoriales, évoquée plus haut au sujet de l'Amérique Latine notamment ou encore celle de Pierre Rabhi), apparaît ainsi soit comme une forme pure et simple de *greenwashing*, soit, plus probablement, comme le prix à payer pour un minimum de diffusion du concept au sein des sphères agricoles dominantes. Il s'agirait alors d'un premier pas en avant, puisque, dans les sphères académiques comme parmi les agriculteurs, on constate indéniablement une relance des débats, ce qui était impensable il y a encore quelques années. Mais au regard des problèmes constatés, la mobilisation reste néanmoins bien timide...

34 Fascicule La majorité des exploitations engagées dans l'agro-écologie à l'horizon 2025, Ministère de l'Agriculture, <http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ae-dep-exploitations-engagees-2025-bd.pdf>. On peut mentionner aussi cette citation du ministre, mise en exergue de la plupart des documents du ministère présentant l'agro-écologie, qui centre le discours autour d'une « double performance », que l'on peut aussi rapprocher des discours sur la « double révolution verte » : « Je souhaite engager notre agriculture sur la voie de la double performance économique et écologique, pour faire de l'environnement un atout de notre compétitivité. C'est une dynamique reposant sur la force du collectif et la richesse de nos territoires, sur l'innovation et la diffusion des nouveaux savoirs. Nous allons faire de la France un leader de l'agro-écologie. » Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Changer de modèle d'agriculture implique de changer de politiques publiques

Malgré les effets d'annonce et de discours -et sans minimiser les effets potentiels d'entraînement et de diffusion que l'on peut en attendre- on constate néanmoins une grande inertie du milieu agricole au sens large (agriculteurs, chercheurs, fournisseurs, conseil, enseignants, etc.) et des politiques publiques dans ces domaines.

Du côté du monde agricole, les freins au changement de modèle peuvent être de diverses natures : psychologiques (il peut être douloureux de remettre en cause ce que l'on a fait auparavant), sociaux (crainte du regard des autres), économiques (le niveau d'endettement est tel qu'il empêche tout changement de système), mais également liés à un manque d'organisation technique (variétés disponibles, structuration de la collecte et des débouchés, etc.) et surtout d'accompagnement, de formation et de conseil. Sur ce dernier point, on constate d'ailleurs au sein du milieu agricole une inversion intéressante des regards en termes de rapport aux savoirs et aux connaissances. Alors que pendant des décennies, les agriculteurs biologiques étaient considérés par leur collègues conventionnels comme des marginaux, voire comme des arriérés refusant le progrès technique, les choses s'inversent aujourd'hui et nombre d'agriculteurs conventionnels reconnaissent ne pas avoir les compétences techniques suffisantes, la connaissance détaillée des interactions propres à leurs agroécosystèmes, pour pouvoir se passer des artéfacts techniques et chimiques du modèle modernisateur.

Les freins propres au monde agricole sont enfin également politiques, avec à mes yeux une incommensurable (ir)responsabilité des élites syndicales agricoles actuelles, FNSEA en tête. Tout en entretenant la colère et le ressentiment de leur base, les dirigeants syndicaux semblent travailler principalement en coulisse au service d'une petite élite agricole spécialisée bien insérée dans les marchés internationaux. Ils continuent ainsi à défendre et à promouvoir un modèle agricole hors du temps auprès des autorités politiques, appuyant une tendance que l'on pourrait assimiler à une forme de suicide organisé de la profession agricole.

Deuxième ensemble majeur d'éléments d'explication de l'inertie, non sans lien avec le point précédent : la nature des politiques publiques en place, toutes très majoritairement orientées vers la promotion du modèle modernisateur, comme nous l'avons exposé plus haut. On peut ainsi parler de véritables verrous institutionnels qui se traduisent par une absence de remise en cause radicale du modèle dominant en faveur d'aménagements minimaux, d'une part, et par la réduction des propositions alternatives holistiques existantes à des expériences marginales d'autre part, qui par conséquent bénéficient de soutiens publics très limités.

Au premier rang de ces verrous, le type d'incitations produites par les politiques agricoles. Celles de la Politique Agricole Commune (PAC), principal vecteur redistributif dans le secteur, sont bien sûr les principales. Or, malgré des changements très importants dans ses instruments depuis 1992³⁵ (passage d'un soutien par les prix garantis à un soutien par des aides directes), cette politique résiste depuis des années à la fois aux préoccupations de justice sociale sur le plan de la distribution des soutiens publics, ainsi qu'aux incitations positives sur le plan environnemental³⁶. En effet, la PAC alloue encore et toujours 80% de son budget à seulement 20 % des agriculteurs, précisément ceux qui possèdent les plus grandes exploitations. En France par exemple, 8 milliards d'euros ont été distribués à 380 000 exploitations en 2012, pour un montant moyen par bénéficiaire de 21 000 euros. 60% de ces aides sont réparties entre 60% des agriculteurs, pour des montants allant de 5 000 à 50 000 euros par exploitation, tandis que 10,2 % des agriculteurs français se partagent plus de 36 % des aides allouées à ce pays (pour des montants individuels au-delà de 50 000 euros par an et dont 2 % dépassent les 200 000 euros). Les 30 % des agriculteurs les plus petits, quant à eux, se partagent seulement 2,4 % du budget d'aide alloué à la France (avec des paiements individuels inférieurs à 5 000 euros).

35 Mes travaux antérieurs se sont attachés à expliquer ces processus de changement, résultats de la conjonction de rapports de force aux niveaux international, européen, national et au sein même du syndicalisme agricole dominant ; voir en particulier Fouilleux, E. (2003). *La PAC et ses réformes. Une politique à l'épreuve de la globalisation*. Paris: L'Harmattan.

36 Voir Fouilleux, E. (2013). *The Common Agricultural Policy*. In M. Cini & N. Peres-Solorzano (Eds.), *European Politics* (pp. 309-324). Oxford, New York: Oxford University Press. Fouilleux, E., & Ansaloni, M. (2015). *The Common Agricultural Policy*. In M. Cini & N. Peres-Solorzano (Eds.), *European Politics*. Oxford, New-York: Oxford University Press, à paraître.

D'autres pays européens sont néanmoins caractérisés par des disparités encore plus fortes comme en République Tchèque, où 3,8% des exploitations se partagent ainsi 57,5% des aides allouées au pays (paiements au-delà de 200 000 euros), ou encore au Portugal où 1,1% des exploitations se partagent 33,4% du budget (paiements au-delà de 50 000 euros)³⁷.

Une autre façon de mettre en évidence cette difficulté de la PAC à prendre en compte les questions sociales réside dans l'analyse du traitement des enjeux de développement rural. La mise en place d'un « second pilier » de la PAC en 2003 a été un pas important : alimenté financièrement par des ponctions obligatoires imposées aux Etats membres sur le budget principal hérité des prix garantis (premier pilier), à travers un système dit de « modulation », il était censé prendre en compte au premier chef les questions de développement rural. Malheureusement, les mesures qui y figurent visent le plus souvent à soutenir la modernisation des structures agricoles selon le modèle conventionnel (tout en permettant néanmoins certaines formes de redistribution moins biaisées que les aides du premier pilier). La dernière réforme a par ailleurs marqué un nouveau recul sur ce point puisque les Etats sont désormais autorisés à faire de la « modulation » à l'envers, du second vers le premier pilier. Les acteurs influents du processus de décision de la PAC résistent ainsi toujours fortement à la prise en compte des enjeux de justice sociale et de développement rural dans les critères d'attribution des aides.

Les résistances sont également importantes concernant la prise en compte et le soutien aux pratiques favorables à l'environnement, même si des progrès ont été faits en la matière dans les deux dernières décennies. Les paiements du premier pilier sont désormais associés à des conditions à remplir obligatoirement par les agriculteurs dans ce domaine, mais celles-ci restent tout-à-fait minimales (respect de la législation). Quant aux mesures agri-environnementales, qui sont financées par le second pilier, elles restent très marginales en terme de budget. Elles sont par ailleurs marquées par une très forte hétéro-

37 Source: Commission Européenne, 2014 ; voir http://ec.europa.eu/agriculture/fin/directaid/2012/annexI_en.pdf

généité dans leur mise en œuvre d'un Etat membre à l'autre, comme l'ont montré les travaux récents de Matthieu Ansaloni³⁸. Et la France, au contraire par exemple du Royaume-Uni, ne s'illustre pas pour son utilisation intensive de ces mesures ; le budget qu'elle leur alloue reste particulièrement modeste - bien en deçà du maximum autorisé par Bruxelles - et donc peu incitatif, et il est principalement utilisé comme forme de soutien à l'élevage à travers des mesures rétribuant les pratiques extensives et la mise à l'herbe des animaux.

Mais si les politiques agricoles sont un indéniable élément d'inertie dans le secteur agricole, tout particulièrement en France, il faut également souligner les verrouillages existant au sein du monde scientifique, comme l'ont décrit Philippe Baret et Gaëtan Vanloqueren³⁹. Ces blocages renvoient à la fois à des problèmes de rapports de force entre disciplines, de modalités d'évaluation, de types d'incitation mises en place et de budget et, plus généralement, aux politiques de recherche. L'INRA apparaît ainsi comme un organisme de recherche très fortement imprégné par une approche historiquement vouée à la conception et la promotion du modèle modernisateur. A titre d'exemple, le budget de recherche consacré explicitement et exclusivement à l'agriculture biologique atteint péniblement les 200 000 euros annuels sur 135 millions (hors masse salariale)⁴⁰, ce qui explique sans doute par ailleurs que seulement 0,5% des publications des chercheurs de l'institut soient consacrées à ce sujet. Il est des pays où la situation est bien différente, comme en Suisse par exemple, un tout petit état qui s'est non seulement doté d'un institut de recherche à part entière spécialisé sur le bio, la FIBL, et où 21 millions de francs sont attribués annuellement à la recherche fondamentale et technique sur l'agriculture biologique.

Mais si l'effort de la recherche publique sur les approches alternatives à l'agriculture productiviste est déjà très faible, sa mise en perspective avec les budgets de quelques grandes firmes multinationales réalisant leurs bénéfices sur la vente d'intrants chimiques

38 Ansaloni M., 2015, *Le Tournant environnemental de la politique agricole commune. Débats et coalitions en France, en Hongrie, en Royaume-Uni*. Paris: L'Harmattan.

39 Vanloqueren, G., & Baret, P.V. (2009). How agricultural research systems shape a technological regime that develops genetic engineering but locks out agroecological innovations. *Research Policy*, 38(6), 971-983.

40 Le budget explicitement alloué par l'INRA à l'agriculture biologique pour les années 2015-2017 est précisément de 750 000 euros avec 690 000 euros pour les projets de recherche AGRIBIO4 et le reste allant au fonctionnement du Comité Interne de l'Agriculture Biologique. Le budget de l'INRA incluant la masse salariale (85% du budget total) est de 900 millions d'euros annuels environ.

(et par conséquent particulièrement intéressées par la mise en invisibilité des formes d'agriculture sans produits chimiques comme alternatives envisageables dans le débat sur la politique agricole) est édifiante : à l'échelle mondiale, les budgets de recherche et développement du secteur privé s'élèvent respectivement à 1,38 milliards de dollars en 2013 pour Syngenta, 1,88 milliards de dollars en 2014 pour BASF, 1,725 milliards de dollars pour Monsanto en 2014 et probablement des chiffres équivalents pour BayerCropScience ou Dupont. Enfin, outre leur mise en œuvre de dispositifs de recherche, ces mêmes multinationales s'immiscent directement dans le fonctionnement des institutions de l'enseignement et de la recherche agronomique et les communautés de politiques publiques où elles exercent une influence indéniable. Antoine Roger l'a très bien exposé et illustré dans le cas de la recherche et de l'enseignement agronomique en Roumanie⁴¹. J'ai pour ma part pu constater, par exemple lors d'une formation dispensée par l'École Nationale d'Administration Publique sur « Le futur de l'agriculture en Europe » destinée aux fonctionnaires et cadres des ministères français et européens, que la visite de terrain permettant d'observer la mise en pratique concrète de l'agriculture « durable » du futur en question se faisait sur le site de la ferme pilote de Syngenta. Il est donc clair que, complètement indépendamment de l'efficacité réelle de leurs propositions pour répondre aux enjeux, toutes les alternatives n'ont pas la même « force de frappe » pour faire leur autopromotion et influencer le débat et l'orientation des politiques publiques.

Pour conclure sur les facteurs de verrouillage et d'inertie autour du modèle conventionnel modernisateur, il faut évoquer la dimension normative, dont en particulier les critères d'évaluation des performances de l'agriculture, qui sont à la base des politiques publiques mises en place et mobilisés dans les débats pour les justifier. Ces critères sont principalement la productivité, le niveau d'investissement et la contribution au commerce extérieur. Ils se traduisent par une idée fixe : produire plus. Cette idée, héritée de la JAC et de la période d'après-guerre, façonne encore les réflexes identitaires des

41 Roger, A. (2013). Moissonner le champ scientifique. L'emprise des firmes multinationales de l'agrochimie sur la recherche académique roumaine. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 7(3), 717 - 745.

agriculteurs, qui se définissent avant tout comme producteurs. Elle est également à la base du mythe de la « vocation » agro-exportatrice de la France, autre élément de verrouillage cognitif et de blocage des politiques publiques françaises. Celui-ci est parfaitement illustré par cette citation récente du Président de la République Française, également mise en exergue sur le pavillon français de l'exposition universelle de Milan 2015 : « *Pour nourrir le monde, toutes les agricultures de tous les pays doivent être mobilisées mais la nôtre est de notre responsabilité. [...] Notre agriculture a donc un rôle majeur à jouer dans la fourniture de denrées agricoles et dans l'équilibre des marchés mondiaux. C'est l'objectif que je lui fixe. La France doit contribuer à nourrir la population de la planète et à agir ici pour l'emploi et pour nos territoires* »⁴². Deux points importants n'apparaissent pas dans ce type de promotion d'une vocation exportatrice agricole de la France : d'une part quand on parle ici des exportations de « l'agriculture française » on parle en réalité principalement d'exportations de céréales et, marginalement en volume (mais de manière significative en terme de chiffre d'affaire) de produits alimentaires transformés de luxe (vins, alcools, fromages). D'autre part, les exportations de céréales sont orientées aux trois-quarts vers l'Union Européenne, et les produits agroalimentaires transformés principalement destinés à des pays développés ou émergents⁴³. Autrement dit, les exportations françaises n'ont pas grand chose à voir avec l'emphatique idée de « nourrir le monde ».

« Produire pour nourrir le monde ? » : déconstruire le mantra et abandonner le mythe productionniste

La question « comment nourrir 9 milliards d'êtres humains en 2050 » est sur toutes les bouches depuis 2008, avec la crise des prix sur les marchés mondiaux et les émeutes dites « de la faim ». Bien que cette crise renvoyait uniquement à des problèmes de pauvreté et d'accès, et qu'elle n'ait rien eu à voir avec un problème de quantités disponibles, le débat s'est d'emblée porté sur l'horizon 2050 et

42 François Hollande, discours au Space, Rennes, 11 septembre 2012.

43 Voir notamment les travaux récapitulatifs de Vincent Chatellier (INRA, LERECO) sur la compétitivité de l'agriculture française pour des chiffres détaillés.

la mise en avant de l'enjeu de nourrir les 9 milliards d'habitants attendus sur la planète à cette échéance, débouchant sur le mot d'ordre de doubler (dans les discours de 2008), puis d'augmenter de 70% (dans les discours dès 2010) la production alimentaire mondiale pour relever le défi démographique. C'est ainsi que Nicolas Sarkozy, alors président de la République a pu déclarer par exemple : « *Nous savons tous que la production agricole mondiale est trop faible par rapport à la demande. J'aimerais faire passer cette idée dans les médias du monde entier, la production mondiale est insuffisante par rapport à la demande. Et cela va aller en s'aggravant. Pour nourrir les 9 milliards d'individus que comptera la planète en 2050, la production mondiale devra augmenter de 70%.* »⁴⁴ Mais ce type affirmation est faux, sinon complètement faux. Voyons plus précisément pourquoi.

Il faut souligner tout d'abord que l'objectif d'augmentation de 70% de la production agricole pour pouvoir satisfaire la demande d'une population de 9 milliards d'habitants en 2050 est issu d'un calcul réalisé par la FAO qui s'avère très fragile. De nombreuses hypothèses tout à fait discutables ont en effet été faites pour ce calcul, non seulement concernant les taux de fécondité et de mortalité et donc la croissance de la population⁴⁵, mais également concernant l'évolution de la consommation de produits animaux, l'évolution des inégalités, et l'évolution des pertes et du gaspillage⁴⁶. Le mode de calcul reste largement dominé par une vision où l'évolution de la demande est tendancielle et indépendante de l'offre, et où l'offre « répond » à cette demande. Un tel raisonnement, toutes choses égales par ailleurs, néglige la possibilité d'une évolution de la consommation, non seulement déterminée par des facteurs exogènes, mais aussi par l'offre elle-même, en particulier par les prix⁴⁷.

44 Discours aux ministres de l'agriculture du G20, 22 juin 2011.

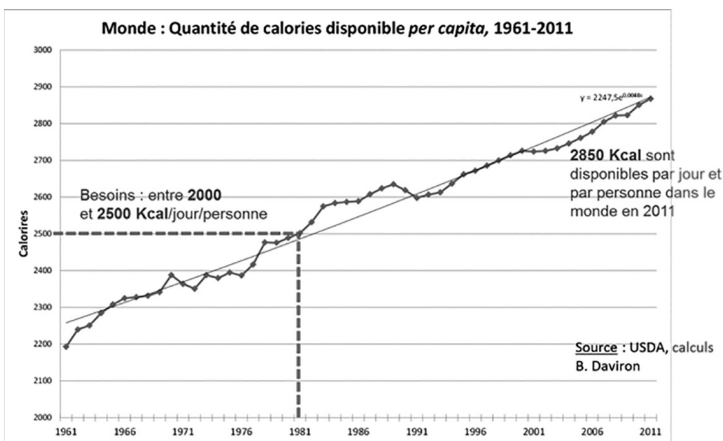
45 Pour illustrer le caractère aléatoire –et idéologique– de ces calculs, on peut se reporter aux travaux d'Hervé Le Bras, dont notamment Le Bras, H. (2012). Vie et mort de la population mondiale: Editions du Pommierr.

46 Even M.A. et Laisney C., 2011. La demande alimentaire en 2050 : chiffres, incertitudes et marges de manoeuvre. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, Centre d'Etude et de Prospective. Analyse n°27, 4 p.

47 Si l'on fait l'hypothèse que l'évolution des régimes alimentaires de plus en plus riches en produits animaux va se poursuivre ainsi que l'augmentation du gaspillage, alors il faut effectivement augmenter la production ; mais si l'on envisage par contre que la tension sur les marchés se traduise par une hausse des prix alimentaires et que cette hausse se traduise par une réduction de la surconsommation de produits animaux et du gaspillage, alors l'objectif d'augmentation de la production s'en trouve nettement réduit. C'est d'ailleurs un des scénarios explorés par l'exercice de prospective Agrimonde, qui interrogeait à la fois le volet offre et le volet demande (Agrimonde, 2009).

Ensuite, il faut avoir à l'esprit que toute la production agricole n'est pas destinée à l'alimentation. Elle renvoie à diverses formes de gaspillage, que ce soit au champ au moment des récoltes, dans les transports, pendant la transformation, le stockage et la commercialisation, et, in fine, au niveau des consommateurs (180 kg par an et par personne dans l'Union européenne). Ensuite, une partie de la production agricole est dirigée non pas vers l'alimentation humaine mais vers l'alimentation animale (234 kg par personne et par an dans l'Union Européenne). Enfin, une autre partie sert à d'autres types d'utilisation, les agro-carburants par exemple. Donc une augmentation de la production agricole, autrement dit « produire plus » en général, n'est pas synonyme automatiquement d'une augmentation des disponibilités alimentaires.

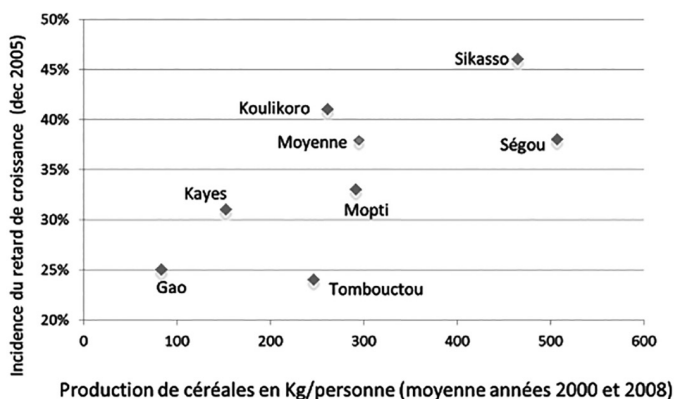
Ensuite encore, on sait qu'à l'échelle globale, on produit déjà trop ! En effet, comme le montre la figure suivante, l'offre alimentaire est excédentaire depuis le début des années 1980 déjà : la norme OMS de 2 500 kilocalories par jour et par personne est largement dépassée au niveau global depuis cette date, et l'offre par habitant continue d'augmenter sur tous les continents. Ce qui malheureusement, n'empêche pas de nombreuses populations de souffrir d'insécurité alimentaire : celles et ceux qui ont faim le sont plus par pauvreté ou du fait de situations de conflits politiques localisés que du fait de pénuries. En posant le problème de manière générale, l'obsession de produire plus occulte la grande variété des causes et des formes de l'insécurité alimentaire d'un pays ou d'une région à l'autre.



Par ailleurs, produire plus au niveau local n'implique pas forcément de meilleures conditions alimentaires, comme l'illustre le paradoxe de Sikasso, au Mali⁴⁸. La production de céréales par personne en moyenne dans l'année a beau y être la plus importante du pays, cela n'empêche pas une incidence du retard de croissance des enfants très forte (voir figure ci-après, qui représente le lien entre l'incidence du retard de croissance chez les enfants et la production de céréales dans plusieurs régions maliennes, reproduite avec l'aimable autorisation de Sandrine Dury). Dans la région de Sikasso, l'abondance

⁴⁸ Voir Dury, Sandrine, and Ibrahima Bocoum. 2012. «Le paradoxe de Sikasso (Mali) : pourquoi «produire plus» ne suffit-il pas pour bien nourrir les enfants des familles d'agriculteurs ?» Cahiers Agricultures no. 21:324-336.

de la production et les plus hauts taux de malnutrition et de sous-nutrition infantiles du pays se juxtaposent. Cela s'explique à la fois par une faible diversité des productions et par le fait que les femmes sont accaparées par les activités des champs pour apporter un revenu à leur famille et n'ont pas le temps de s'occuper des enfants.



Bref, pour « nourrir le monde », il faut produire là où l'on en a besoin, et ce dont on a besoin. Le Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996 a défini la sécurité alimentaire comme *un accès physique et économique, pour tous les humains et à tout moment, à une quantité de nourriture suffisante, salubre, nutritive et leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leur préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.* Autrement dit « sécurité » ne signifie pas seulement « quantité » mais accès (et donc droits et revenus), nutrition, qualité, préférences alimentaires notamment..

Il faut également noter qu'outre le fait que ses formes et ses compositions varient fortement d'un endroit à l'autre de la planète⁴⁹, l'alimentation possède plusieurs dimensions. Ce n'est pas uniquement une histoire de calories et de nutrition, mais également une question de plaisir, de commensalité (le fait de partager un repas) et d'identité culturelle. Produire plus pour nourrir le monde,

⁴⁹ Voir à ce sujet le très bel ouvrage de Peter Menzel *Hungry Planet: What the World Eats* (Ed. Material World, 2007), qui a photographié ce que les membres d'une famille mangent en une semaine dans divers pays du monde.

est donc une présentation particulièrement restrictive et simpliste du problème. Surtout si on la met en perspective avec les problèmes d'obésité et de surpoids déjà mentionnés en tant que sous-produits du système agro-alimentaire hérité du modèle modernisateur.

Conclusion

Avec l'idée de mieux comprendre les débats contemporains sur l'agriculture et les politiques agricoles, nous avons tout d'abord décrit les éléments fondateurs du modèle de l'agriculture moderne dans ses dimensions techniques, socio-économiques et identitaires, et les principales politiques publiques qui l'ont promu. Ce modèle a pris son essor à partir des années 1960, et apparaît aujourd'hui comme étant en crise profonde sur l'ensemble de ses dimensions : dégradation des sols, pollutions et risques sanitaires dus aux pesticides, pollutions par les nitrates, perte massive de biodiversité naturelle et cultivée, problèmes éthiques majeurs notamment en termes de conditions infligées aux animaux, endettement massif, baisse d'influence des agriculteurs tant vis-à-vis de l'amont que de l'aval, désertification des campagnes, problèmes alimentaires, etc.

Nous avons ensuite considéré les différentes propositions de changement qui ont émergé dans ces dernières années, notamment autour de l'idée d'une agriculture plus « durable ». Nous avons décrit la diversité de leur contenu et montré qu'elles ne répondent pas du tout de la même façon à la crise actuelle de l'agriculture, certaines tendant à développer une réponse de type holistique (agriculture biologique, agroforesterie, agroécologie originelle) tandis que d'autres (agriculture raisonnée, AEI, agriculture de conservation, climato-intelligente, etc.) se cantonnent à des approches parcellaires et souvent uniquement techniques. Le débat contemporain sur l'agriculture est ainsi marqué par une grande divergence des intérêts des acteurs en jeu et une absence de consensus sur la hiérarchisation entre les différents objectifs assignés à cette activité, ce qui se traduit par une inertie très forte du débat politique. Nous avons ainsi décrit les facteurs de verrouillage autour du modèle conventionnel, tant au sein du monde agricole qu'au sein des communautés de politique publique. Pourtant aucune réelle transition du modèle agricole ne pourra se faire sans

que de profonds changements de politiques publiques soient mis en œuvre, tant au niveau des politiques nationales que de la PAC et des politiques de recherche —encore presque entièrement tournées vers le modèle dominant à l'heure actuelle.

Pour finir, nous avons évoqué un verrou cognitif majeur à lever, qui est celui du « productionnisme ». Ignorant tant les biais qui fondent les estimations de population sur lesquelles il s'appuie que le fait qu'on produit déjà bien trop de nourriture à l'échelle du globe (sans compter les produits agricoles non destinés à la consommation humaine ou gaspillés), le mantra des « 9 milliards d'êtres humains à nourrir à l'horizon 2050 » est pourtant sur toutes les bouches, intimant l'ordre de « produire plus », presque à tout prix, comme une forme d'impératif moral. Il faut à tout prix s'en défaire.

Mais au-delà de ces indéniables verrous, ce qui est sans doute le plus intéressant à retenir est qu'il existe bel et bien des modèles réellement alternatifs, qui ont fait leurs preuves sur le terrain et qui devraient être plus clairement et plus concrètement encouragés. Tant des agriculteurs innovants que des citoyens sur le terrain ont lancé ces dernières années de nombreuses initiatives qui permettent d'envisager le futur différemment, parfois relayés et encouragés par ces nouveaux acteurs dynamiques des politiques agricoles et alimentaires que sont les collectivités territoriales et en particulier les villes et les agglomérations, très demandeuses de nouvelles façons de faire. Dans le domaine de la recherche mais également dans le domaine pratique de la conception et de la mise en œuvre des politiques publiques, des perspectives intégratives particulièrement intéressantes sont offertes par les approches en termes de systèmes alimentaires (*food systems*) ou de durabilité alimentaire (*food sustainability*)⁵⁰. Quant à la profession agricole, elle ne pourra pas faire l'économie de repenser activement son identité ou plutôt ses identités, et de réfléchir à ces changements de façon plus profonde que ce qui a été fait jusqu'à présent. Au risque de disparaître complètement, au profit de quelques-uns.

50 Voir notamment IPES-Food. (2015). The new science of sustainable food systems. Overcoming barriers to food system reform (pp. 21): International Panel of Experts on Sustainable Food Systems.

Echanges avec la salle. Questions/Réponses

- *Vous avez beaucoup parlé de l'agriculture, qu'en est-il de la grande distribution, qui exerce une pression sur les agriculteurs et les empêchent de pouvoir changer eux-mêmes ?*
- *Au sujet du changement nécessaire de comportement des consommateurs pour accepter un prix de l'alimentation qui permette aux agriculteurs de bien vivre de leur métier, avez-vous des exemples montrant qu'on pourrait arriver à les convaincre de manger mieux et que l'alimentation vaut plus que 10% de leur budget ?*
- *Du point de vue de l'agriculteur, comment est vécue cette nécessaire évolution des politiques publiques ? Par ailleurs, comment est-il accompagné pour évoluer vers de nouveaux modèles ? Est-ce que la politique publique suffira ?*

Concernant la grande distribution et le consommateur, il s'agit en effet d'autres leviers importants, qui sont aussi liés aux politiques publiques. Sur le plan de la consommation, il est nécessaire de payer le prix de l'alimentation que l'on souhaite manger, et derrière il faut connaître la vraie valeur de l'activité et des produits. Les prix du fuel, des engrais et des pesticides ne reflètent pas réellement les coûts qu'ils entraînent, en particulier la dépollution, le traitement des maladies engendrées, etc., ces derniers étant assumés indirectement par le consommateur à travers son statut de contribuable. En vérité, les prix sont bas parce que les agriculteurs eux-mêmes ne paient pas le prix de ce qu'ils provoquent en termes de pollution, de problèmes de santé, etc. Dans un système où le prix des intrants agricoles refléterait la réalité du prix que leur utilisation engendre pour la société, on aurait sans doute des produits bios moins chers que les produits conventionnels, car ils utilisent des techniques de production qui ne provoquent pas ces charges financières collectives.

Je suis d'accord sur le fait que le consommateur devrait accepter de payer plus cher son alimentation. C'est ce que certains font en achetant bio par exemple, car ils disposent du pouvoir d'achat

nécessaire. Mais, encore une fois, cela renvoie à un problème sous-jacent qui concerne le modèle économique dans lequel on se place. Il y a certainement une éducation du citoyen à faire, du côté par exemple de la consommation de viande. On mange trop de viande, cela provoque des maladies, cela provoque la concentration de l'élevage avec tous les effets néfastes que nous avons évoqués ; il y a de profonds changements à faire germer dans l'esprit des consommateurs et, au-delà, des citoyens, sur ce thème. Un levier souvent évoqué en référence au rôle des consommateurs et de la grande distribution dans le système, est celui des labels, qui permettent au consommateur de différencier les produits en fonction des conditions de leur production ; nous en reparlerons cet après-midi au sujet des normes volontaires dont l'objectif est précisément de lui permettre de mieux choisir. Mais cela reste une part très marginale du marché.

Enfin, il faut effectivement souligner que la grande distribution n'est pas un acteur neutre dans le système alimentaire correspondant, puisqu'elle incite à acheter davantage, voire à gaspiller. Et il est vrai également qu'au sein des filières devenues gigantesques et opérant à très longue distance, la grande distribution, qui représente quelques acteurs face à un grand nombre d'agriculteurs individuels, dispose d'un pouvoir de négociation largement supérieur à ces derniers et peut user de chantage. Mais comme je l'ai souligné précédemment, l'agriculture conventionnelle moderne, spécialisée, de masse, à grande échelle, est intimement liée à la consommation de masse et donc à la grande distribution, faisant partie d'un même système agro-alimentaire de type essentiellement industriel. Voir la grande distribution comme étant le seul fautif dans l'histoire revient donc à se voiler la face sur les problèmes de fond.

Nous ne devons pas raisonner la transition, toutes choses étant égales par ailleurs, comme disent les économistes, mais en ayant au contraire l'idée d'un système différent. Ce dernier doit permettre des liens d'interconnaissance plus forts entre consommateurs et producteurs et des circuits de commercialisation raccourcis et alternatifs à la grande distribution. Un plus grand pluralisme des formes de distribution alimentaire permettra de modérer son pouvoir d'orientation sur les consommateurs et de pression sur les

agriculteurs. Mais cela demande malgré tout un positionnement des agriculteurs eux-mêmes, de comprendre à quel point ils sont devenus des sortes de pions : ils ne possèdent plus la maîtrise de leur système.

Et cela est vrai tant vis-à-vis de l'aval que de l'amont. Certains modèles alternatifs dont j'ai parlé sont particulièrement intéressants de ce point de vue, et essaient de développer des systèmes d'exploitation où les agriculteurs sont beaucoup moins dépendants de l'amont (en utilisant moins d'intrants, en favorisant des systèmes plus optimisés et plus autonomes économiquement, et en diminuant l'importance des financements et des investissements qui amplifient l'endettement et qui les obligent à s'agrandir ou à toujours réinvestir), mais aussi moins dépendants de l'aval (en développant des systèmes plus proches des consommateurs qui leur permettent d'éviter ce passage par la grande distribution).

Cela va logiquement impliquer des révisions profondes dans l'organisation des exploitations agricoles, au niveau interne ou sur le plan territorial, ce qui se fait déjà sur de petites échelles (selon leur spécialisation, les agriculteurs bio peuvent échanger leurs matériaux, par exemple du fumier contre de la paille). Mais si on veut rester dans un système logique, on ne fera pas l'économie d'une réorganisation, qui devra passer par une dé-spécialisation généralisée de l'activité agricole, soit au niveau de l'exploitation, soit au niveau du territoire. On ne peut plus continuer avec un système où l'apport principal de la part protéique de l'alimentation animale provient du Brésil, générant des coûts environnementaux énormes, tant ici que là bas.

- Vous avez un peu égratigné les biocarburants. On sait qu'il y a eu des problèmes en 2008 à propos de l'utilisation importante du maïs dans ce but, mais pour autant est-ce que vous ne voyez pas un avenir de l'agriculture dans le domaine de l'énergie et des matériaux ? Est-ce une piste à encourager ou faut-il donner la priorité aux approvisionnements alimentaires ?

C'est un point très important et très intéressant que je n'ai pas eu le temps d'aborder. Historiquement, l'agriculture a toujours été productrice à la fois de matériaux, d'énergie et d'alimentation et il est nécessaire sans doute de retrouver ces trois dimensions-là, mais pas à n'importe quel coût ni à n'importe quelle échelle. Insistons de nouveau sur le fait que l'agriculture conventionnelle actuelle se base sur un modèle vraiment trop consommateur d'énergie fossile. Les travaux du professeur Gerald Stanhill sont particulièrement éloquents de ce point de vue⁵¹. Ils montrent qu'entre 1800 et 1970, en remplaçant le travail humain et le travail animal par de l'énergie fossile (engrais, pesticides, mécanisation, etc.), on a permis un accroissement très important des rendements et de la productivité et on a induit un quadruplement de la production agricole en termes d'équivalent énergétique (passé entre les deux dates de 114 à 420 petajoules). Cependant, pour ainsi multiplier le contenu énergétique produit par 4, l'apport d'énergie a été multiplié quant à lui par 30 (passant de 21 à 625 petajoules) ! On peut donc observer un effondrement du taux de retour énergétique de l'agriculture (passé de 5 à 0,7), autrement dit de son efficacité énergétique au cours des deux derniers siècles. Ceci est dramatique, car c'est le seul secteur économique capable de produire spontanément de l'énergie à partir du soleil grâce à la photosynthèse. Il devrait donc au contraire être producteur d'énergie.

J'ai égratigné les agro-carburants car ils se sont présentés comme une opportunité de marché et une voie d'avenir pour l'agriculture alors qu'ils se basent précisément sur une consommation directe et indirecte très importante de combustibles fossiles, qu'ils prétendent remplacer ! Mais tout dépend bien sûr de la façon de faire. Sur un certain nombre d'exploitations en France, des agriculteurs

51 Les chiffres qui suivent sont tirés de Stanhill, G., 1984, *Energy and Agriculture*, Springer, Berlin. Avec mes remerciements à Benoit Daviron pour cette source.

produisent leur propre carburant avec de l'huile, de façon à ne pas être dépendants du prix du fuel. Je n'y vois rien à redire, au contraire. On peut aussi évoquer les matériaux, la laine, le bois, etc. L'agriculture, à travers de nouveaux systèmes agroforestiers par exemple, peut proposer la co-production d'éco-matériaux, qui vont devenir indispensables dans une société devant de toute façon affronter la question de la hausse progressive du coût des énergies fossiles ; en tant que ressources non renouvelables, elles vont être de moins en moins facilement disponibles. Il va falloir réfléchir à cette question, mais en des termes différents de ceux dans lesquels ils sont posés par la profession actuellement, c'est-à-dire à mon avis sous la forme de coproduits de la production alimentaire principalement.

- On a entendu plusieurs fois l'expression « changement profond de système », mais il semble qu'aujourd'hui on ait déjà des résultats forts et concrets. Il y a deux semaines, nous analysons un graphique montrant l'évolution de la concentration en nitrates en Bretagne en partant de 1960, pour constater clairement une augmentation forte jusque dans les années 1990, puis un retour en 2008 au même niveau que 1960. Finalement est-ce que changer radicalement de système est une bonne solution quand on peut poursuivre dans l'optimisation de l'accompagnement de ce qui se fait déjà ?

La France vient à nouveau d'être incriminée par la Commission européenne pour ne pas mettre en œuvre la directive « nitrates » sur son territoire, et les marées vertes restent constamment présentes sur les plages bretonnes. Le ministère de l'environnement note même que « À la différence de celle des autres macropolluants, la pollution par les nitrates ne diminue pas à l'échelle nationale. Après avoir augmenté jusqu'en 2004, elle est stable dans les nappes mais demeure à un niveau élevé. »⁵² En Bretagne précisément, on observe depuis des années un laxisme dans la prise en compte des enjeux autour de cette question, qui explique que les nitrates ne diminuent pas, malgré les sommes considérables d'argent public investies dans ce domaine depuis plusieurs décennies, notamment via le PMPOA (Programme de Maîtrise

52 Commissariat général au développement durable, Service de l'observation et des statistiques, 2014, Rapport L'environnement en France, Edition 2014, - L'état des milieux, p.47-68.

des Pollutions d'Origine Agricole). Ces politiques de maîtrise de la pollution issue des élevages, basées sur les approches volontaires des agriculteurs, ont fait l'objet de versement de subventions qui ont principalement servi à moderniser et/ou agrandir les porcheries en Bretagne. Il y a eu beaucoup de détournements de fonds publics liés à la réduction des nitrates, sans remise en cause du système existant. Certes, la modernisation de cette région a été une forme de victoire sociale pour les paysans. Je me souviens pendant ma thèse de doctorat d'avoir interviewé Alexis Gourvenec, un des principaux chantres du modèle agricole breton, qui m'expliquait que ses parents et ses grands-parents avaient vécu sur de la terre battue, dans la boue et la misère et il présentait le modèle breton comme une victoire sociale et économique. Mais ce modèle qui a permis à la Bretagne de décoller s'est aujourd'hui retourné contre elle. Cela serait se voiler la face que de ne pas voir ces problèmes-là, qui ont des implications directes sur la vie des Bretons, à la fois en termes d'activité économique et touristique, en termes de développement et d'animation en milieu rural, et en termes de qualité de vie des agriculteurs eux-mêmes.

Autre illustration, les subventions à l'exportation dans le domaine des volailles. Cela faisait bien plus de 10 ans que l'on savait qu'elles allaient cesser, mais ni la FNSEA, ni les coopératives, ni les industries alimentaires n'ont voulu l'anticiper, et ils sont de concert allés dans le mur. Une fois de plus, ce sont des subventions publiques qui ont essayé de maintenir ces entreprises, ces abattoirs, dans des bassins de production qui sont complètement enracinés sur ce modèle conventionnel. Je ne remets pas en cause la bonne volonté des agriculteurs ; quand on est coincé par de l'endettement et d'autres soucis, il est très compliqué de changer. Ce n'est pas les agriculteurs individuellement que j'incrimine, mais les responsables syndicaux, qui sont censés être leurs représentants dans toute leur diversité mais qui ne les représentent pas du tout et défendent un modèle qui profite finalement seulement à une petite élite favorisée du monde agricole.

- Il y a 30 ans, la baie de la Frénaie était envahie par l'algue verte, aujourd'hui elle est propre. Ces objectifs étaient fixés collectivement mais on a demandé aux agriculteurs d'y répondre individuellement. Ce manque de reconnaissance du travail mené n'est-il pas pesant quand on connaît les investissements qui ont été nécessaires ?

Il y a effectivement des bassins versants sur lesquels un réel travail a été accompli en Bretagne, mais cela ne remet pas en cause le fait que globalement le niveau de pollution par les nitrates ne baisse toujours pas, et que pour sortir de cette coûteuse impasse, il va falloir de toute façon remettre profondément en cause le modèle. Ces ajustements ne permettent pas de tenir. Je lisais récemment un article sur un agriculteur laitier breton comparant ses factures entre 1997 et 2014. En 1997, le prix du fuel était inférieur au prix du litre de lait, alors qu'en 2014 il était largement au-dessus ; cet homme se sentait « complètement coincé » et en concluait « il n'y a plus rien à faire ». C'est une situation aberrante qui montre bien l'ampleur et la profondeur des problèmes, en lien direct avec le fonctionnement même du modèle conventionnel et de ses formes les plus spécialisées et hors sol. Donc en effet, et même si collectivement et après moult pressions et moult subventions il y a ponctuellement des progrès de réalisés sur la question des nitrates autour de certains bassins versants en Bretagne, ça n'évite pas la nécessité urgente de repenser les attendus socio-technico-économico-identitaires du modèle agricole. En particulier en Bretagne.

Partie 2

Quelles politiques pour une agriculture durable ? L'exemple des normes volontaires

Suite à notre analyse générale concernant les modèles d'alimentation et d'agriculture et leurs liens avec les politiques publiques, cette deuxième partie évoque la question plus ciblée de la régulation des filières agricoles, et plus précisément des modalités visant à intégrer les questions de développement durable dans leur fonctionnement. Nous allons en effet discuter d'un type d'instrument de plus en plus mobilisé, notamment sur les marchés internationaux : les normes (ou standards) volontaires. L'objectif de cet exposé est d'essayer d'expliquer ce qu'elles sont, de comprendre comment elles sont apparues et se sont développées pour devenir aujourd'hui un instrument de premier plan.

Conçu pour réguler les problèmes sociaux et environnementaux liés à la production agricole, ce type d'instrument est porté par des acteurs très différents, poursuivant des objectifs variés et mettant en œuvre des stratégies distinctes. Après un préambule visant à définir ce que sont ces normes volontaires et à expliquer comment elles fonctionnent, nous décrirons trois vagues successives concernant d'abord leur émergence dans le domaine agricole et alimentaire et les constructions institutionnelles qui s'en réclament, puis la manière dont elles s'affirment désormais à l'international comme des outils de régulation incontournables, pour finir sur l'importante activité économique qu'elles génèrent en terme d'activités de service. A noter que j'emploierai dans la suite, de préférence le mot « standard » volontaire, qui est le terme utilisé dans le monde

anglo-saxon pour désigner spécifiquement l'outil de régulation, plutôt que celui de « norme » qui en sociologie renvoie à une acception beaucoup plus vaste (par exemple une façon de s'habiller ou de se comporter ; on parle de normes sociales, de normes religieuses, etc.)...

Un standard volontaire de durabilité, comment ça marche ?

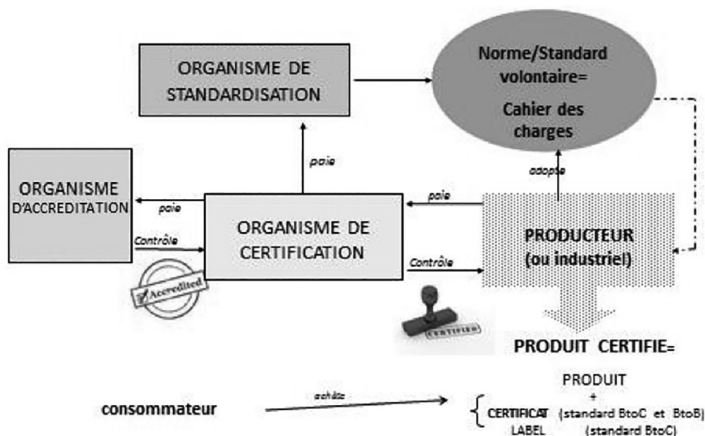
Un standard volontaire est avant tout un cahier des charges, c'est-à-dire une liste de conditions à remplir ou de choses à faire dans le cadre d'un processus de production ou de transformation. Il existe des standards volontaires de durabilité dans bien d'autres secteurs, comme le textile, les mines, la construction, etc. mais nous nous intéresserons au premier chef ici au domaine agricole ou agroalimentaire. Contrairement à une norme obligatoire (par nature portée par les pouvoirs publics), un standard volontaire est, comme son nom l'indique, un cahier des charges d'application volontaire, c'est-à-dire utilisé par des acteurs qui s'en saisissent s'ils le veulent. Il peut effectivement intéresser un producteur développant des processus spécifiques, dans la mesure où il lui permet d'associer à ses produits une information sur la façon dont ils ont été fabriqués, autrement dit, de distinguer son produit par rapport à d'autres sur le marché aux yeux des consommateurs intermédiaires ou finaux. En effet, pour un consommateur devant un étal de fruits et légumes, il est impossible de distinguer les différentes pommes qu'on lui propose du point de vue de leur processus de production simplement en les regardant : d'une pomme, il peut voir le calibre, la couleur, le caractère appétissant ou non, mais pas comment elle a été produite. En donnant des indications spécifiques sur ce point, le standard volontaire est censé permettre une telle distinction entre les produits. On distingue souvent les standards volontaires « *B to C, business to consumer* », c'est-à-dire associés à un label et s'adressant au consommateur final, ou « *B to B, business to business* », sans label spécifique et donc invisibles pour le consommateur final (c'est par exemple le cas des standards de sécurité sanitaire des aliments), destinés à faire office d'instruments de gestion de la confiance entre les différents opérateurs d'une filière.

Ces outils de régulation peuvent être publics ou privés. En France, les premiers standards volontaires mis en place comme instruments de politique publique sont les AOC (appellation d'origine contrôlée) au début du XX^{ème} siècle sur le vin, puis le fromage, puis d'autres produits de plus en plus variés. Ils ont ensuite (au début des années 1990) été intégrés dans la réglementation européenne, sous l'appellation générique d'« indications géographiques » qui font valoir le lien entre le produit concerné et son terroir : ils comprennent désormais les appellations d'origine protégée (AOP), les indications géographiques protégées (IGP) et les spécialités traditionnelles garanties (STG), qui renvoient respectivement à des liens décroissants au terroir et au territoire.

Un autre standard public très connu et caractéristique de la période de modernisation de l'agriculture évoquée dans la première partie est le label rouge, qui garantit une régularité technique dans le processus de production et de transformation. Enfin, un standard public pour distinguer les produits issus de l'agriculture biologique a été mis en place au début des années 1980 en France pour remplacer les 6 ou 7 standards privés existant à l'époque dans ce domaine, puis a ensuite été transféré au niveau européen au début des années 1990. Depuis quelques années, le label bio européen -représentant une feuille étoilée sur fond vert- doit obligatoirement être apposé sur le produit et a vocation à terme à se substituer complètement au label français « AB ».

Mais les standards volontaires ne sont pas seulement saisis par l'Etat : ils peuvent être aussi privés, et c'est d'ailleurs ceux-là qui vont principalement nous occuper dans la suite de cet exposé. Nous les présentons en détail dans la section suivante.

Voyons pour l'instant comment l'outil standard volontaire fonctionne. Quel est le mécanisme qui permet d'assurer la confiance entre le producteur qui clame qu'il suit un cahier des charges donné et le consommateur qui achète le produit en voyant le label correspondant ? La principale modalité de ce mécanisme d'assurance (la seule reconnue dans l'Union Européenne depuis 1985) est celle de la « certification par tierce partie » illustrée par le schéma ci-après.



Le producteur qui a décidé de suivre un cahier des charges paye un organisme de certification pour qu'il contrôle que ses pratiques sont bien conformes à celui-ci. Si c'est le cas, ce dernier lui délivre un certificat que le producteur associe à son produit. Dans une chaîne de valeur longue, comme c'est souvent le cas, le certificat suit ainsi le volume de produit à chaque étape : du producteur au premier metteur en marché, puis au premier transformateur, puis au transformateur secondaire etc., jusqu'à la consommation finale. Ce qui permet au dernier vendeur de revendiquer par exemple, « *ce produit est fabriqué avec 10% de farine, toute cette farine répond au cahier des charges de l'agriculture biologique* ».

Prestataire de service indépendant (de l'organisation de standardisation), l'organisme certificateur est payé par le producteur et ses activités sont définies de façon stricte. Il n'y a pas d'échange spécifique entre le certificateur et le producteur, par exemple sur la façon d'améliorer ses pratiques ; le premier est là pour contrôler, et non pas pour conseiller. Pour contrôler la conformité des pratiques de ce dernier au cahier des charges, il pratique des audits sur l'exploitation agricole ou dans les unités de transformation alimentaire concernées (vérification des factures et autres documents, visites des infrastructures) et décide *in fine* d'accorder ou non le label correspondant. Mais pour être considéré comme fiable, il doit lui aussi subir un processus de certification spécifique,

appelé « accréditation », pour lequel il paie également, et qui est sensé garantir ses compétences comme certificateur. Dans l'Union Européenne, il y a un seul organisme accréditeur reconnu par Etat membre ; dans d'autres endroits du monde, l'accréditation est plurielle et concurrentielle.

La certification par tierce partie constitue la principale manière d'authentifier les pratiques dans les chaînes de valeurs à longue distance, pour éviter notamment que les producteurs s'auto-certifient d'une façon qui pourrait se révéler laxiste, forme qu'on appelle certification par première partie. Celle-ci est utilisée par exemple par la firme Starbucks, la chaîne américaine de restauration rapide, qui affirme à ses clients que le café qu'il commercialise est produit selon des modalités respectueuses des droits sociaux des producteurs, sans autre forme de contrôle. La certification par tierce partie est parfois organisée de façon plus collective dans des formes dérivées qu'on appelle certification de groupe, qui permettent de simplifier les procédures dans des situations où de très nombreux producteurs sont concernés et livrent leur production à un même acheteur.

Une troisième forme de certification a le vent en poupe ces dernières années dans les milieux alternatifs : c'est la certification participative. Elle préexistait à la certification par tierce partie avant que cette dernière ne soit imposée par les pouvoirs publics. Dans les procédures de certification participative, les producteurs se regroupent et vont les uns chez les autres pour effectuer les visites de contrôle. Cette forme d'assurance gratuite, basée principalement sur des formes de contrôle social, permet de faire fructifier l'échange mutualisé sur les pratiques, le partage d'expérience. Elle est utilisée dans le domaine du bio, en France par exemple par la marque privée Nature et Progrès. Les groupes de certification participative sont souvent mixtes, incluant des consommateurs et des experts divers en plus des agriculteurs concernés, tous participant ensemble aux visites et aux échanges.

La certification participative est désormais reconnue officiellement par les pouvoirs publics dans plusieurs pays d'Amérique Latine, dont en particulier le Brésil et l'Argentine pour leur marché domestique (n'étant pas reconnue par les grands pays importateurs

- Union Européenne, Etats-Unis, Japon - elle ne peut concerner les produits exportés). Elle est utilisée aussi en Europe, ponctuellement, comme c'est le cas en France du standard privé Nature et Progrès depuis l'origine. Cette certification est un sujet dont on parle de plus en plus, mais elle reste extrêmement marginale.

Après ce bref panorama du fonctionnement de l'instrument « standard volontaire », voyons maintenant les trois vagues de normalisation privée qui se sont succédées et qui cohabitent désormais dans le champ agricole et alimentaire.

Des normes initialement portées par des mouvements sociaux

Parmi les différents types de normes privées, celles de la première vague ont été portées par des mouvements sociaux : elles regroupent l'agriculture biologique et le commerce équitable. Nous en traiterons successivement.

Le projet de l'agriculture biologique était initialement issu de groupes de producteurs alternatifs associés à des consommateurs engagés, sans formalisation poussée des procédures. On avait défini des principes généraux, mais pas de standards formalisés listant les produits/pratiques interdits/autorisés et contrôlés de manière stricte comme c'est le cas aujourd'hui. Dans l'Union Européenne (1991), comme dans d'autres pays ensuite (Canada, Etats-Unis, Japon à la fin des années 1990 et début 2000), la formalisation est passée par la mise en place de standards publics. Ce qui n'empêche pas l'existence de dizaines de standards biologiques privés de par le monde, dont notamment en Europe, avec une importance variable en nombre d'agriculteurs impliqués et en volumes de produits concernés (en 2012, on comptait 110 standards publics et 121 standards privés d'agriculture biologique dans le monde).

L'agriculture biologique s'est progressivement étendue aux pays dits « du Sud », ou « en développement », principalement pour des productions exportées vers les marchés européen, américain et japonais. Le mouvement bio s'est quant à lui structuré au niveau international dès 1972 à travers l'*International Federation of Organic Agriculture Movement* (IFOAM), à l'initiative de l'association

française Nature et Progrès (qui en a assuré le secrétariat pendant les 4 premières années), la *Soil Association* anglaise, une association d'agriculteurs biodynamiques danois, et le *Rodale Institute*, principal défenseur de l'agriculture biologique aux États-Unis. Puis, dans les années 1980, l'IFOAM a commencé à recruter des membres aux États-Unis et en Afrique, jusqu'à la création de bureaux régionaux dans les années 1990. Tant par la mobilisation des associations de producteurs, des consommateurs, les interventions des États, des firmes et d'autres acteurs économiques, un véritable « secteur global de l'agriculture biologique » s'est ainsi progressivement institutionnalisé. A titre d'illustration du boum qu'a connu le secteur bio au plan mondial, notons qu'en 2014, l'IFOAM comptait 732 membres (dont 41% issus de pays de l'OCDE), contre seulement 93 en 1990 (dont 80% issus de pays de l'OCDE).

Avec un premier cahier des charges international formel -quoiqu'assez vague- établi en 1980, définissant la production biologique, l'instrument « standard volontaire » puis sa dimension connexe « certification par tierce partie » à partir des années 90, ont eu un rôle incontestablement structurant dans cette institutionnalisation et dans la consolidation d'un marché mondial de produits biologiques certifiés. Au départ, la certification s'est développée dans les groupes de producteurs qui avaient mis en place les premiers cahiers des charges ; les agriculteurs s'inspectaient les uns les autres sur une base volontaire, d'interconnaissance et de confiance. Puis la mise en place de la réglementation européenne, la forte augmentation des flux commerciaux et la diffusion de plus en plus importante du bio en grandes surfaces, qui sont aujourd'hui le principal lieu d'achat de ces produits en quantités loin devant les magasins spécialisés, ont conduit à l'affirmation de normes et pratiques de plus en plus orientées vers le marché, créant conflits et contradictions politiques jusqu'au sein de l'IFOAM.

La formalisation croissante des cahiers des charges – liée à l'impératif visant à fournir des critères et indicateurs facilement objectivables et mesurables par les certificateurs au cours de leurs audits, a progressivement dilué le projet initial des fondateurs de l'agriculture biologique qui, comme je l'ai évoqué plus haut, soulignait la nécessité d'une approche systémique, holiste et *ad*

boc de l'exploitation agricole et des interactions homme-nature-agriculture. Et si des cahiers des charges moins formalisés et des systèmes de contrôle alternatifs sont encore tolérés par l'IFOAM, c'est surtout la certification tierce qui a été mise en avant, justifiée en référence aux demandes du marché et des États. La tendance semble s'atténuer un peu ces toutes dernières années, avec un accent nouveau mis sur les questions de certification participative. En France, plusieurs groupes de producteurs dénoncent une dérive trop « conventionnelle » du règlement européen sur l'agriculture biologique, notamment sur la question du lien au sol, et recréent des standards privés (comme Biocoherence ou BioBreizh), qu'ils font certifier en plus du règlement européen (ils accolent donc deux logos sur leurs produits), pour assurer le consommateur de processus de production d'une plus grande conformité à ce qu'ils considèrent comme étant le « vrai » esprit du bio.

L'autre exemple de norme volontaire privée initialement portée par des citoyens engagés, en tant que projet explicitement politique, est celui du commerce équitable. Ce mouvement s'est initialement structuré autour d'organisations militantes (souvent d'inspiration religieuse), basées principalement en Europe et aux États-Unis, qui achetaient directement aux organisations de producteurs situées dans les pays en développement des produits qu'elles vendaient ensuite directement aux consommateurs *via* un réseau de magasins de détail spécialisés. Ces magasins – les Magasins du monde – vendaient des produits qui portaient leur nom (*Traidcraft*, *Oxfam*, *Solidaridad*, *Equal Exchange*, *Artisans du Monde*), ressortant principalement de l'artisanat (en dehors de quelques produits agricoles, dont en particulier le café). Dans ce modèle, plutôt qu'un standard commun partagé et qu'un label certifié, les relations de confiance établies de longue date entre producteurs et acheteurs, ainsi que le lieu d'achat, garantissaient le caractère équitable du produit pour le consommateur. Ce modèle est aujourd'hui incarné au plan global par la *World Fair Trade Organization* (WFTO) qui revendique une approche basée sur la confiance et l'évaluation par les pairs, dite « filière intégrée », qu'elle considère comme mieux adaptée que la certification par tierce partie.

Mais ce modèle de magasins spécialisés est fortement concurrencé depuis la fin des années 1980 par le développement d'une deuxième génération d'initiatives de commerce équitable, basée sur la standardisation et la certification par tierce partie. La fondation Max Haavelar, établie en 1988 aux Pays-Bas par un prêtre néerlandais et un cadre de l'ONG de développement néerlandaise Solidaridad, est considérée comme la première initiative de standardisation équitable. Leur objectif était de bénéficier d'un marché élargi en vendant les produits équitables en grandes surfaces, afin de générer un soutien accru au revenu des producteurs concernés dans les pays en développement. Le succès immédiat et très important de Max Haavelar auprès des consommateurs a induit une multiplication d'initiatives de standardisation, et une diversification considérable des acteurs porteurs de standards. Devant la prolifération d'initiatives, en 1997, la *Fair Trade Labelling Organization* (FLO) a été créée pour fédérer les organisations de commerce équitable labellisées au niveau mondial. Outre le fait de représenter et de promouvoir le développement du commerce équitable, la principale activité de FLO consiste à formuler les différents cahiers des charges équitables par produit et à les réviser.

Le bio et le commerce équitable sont donc les deux secteurs pionniers de la standardisation volontaire en agriculture, initialement portés par des mouvements sociaux et progressivement insérés dans les circuits de distribution conventionnels⁵³. Tout en étant particulièrement dynamiques, ces standards portent néanmoins sur des marchés de niche, avec un faible volume rapporté à l'ensemble des produits agro-alimentaires échangés.

Des normes portées par la grande distribution

Il faut ensuite évoquer un troisième type de normes volontaires privées particulièrement importantes dans le domaine agro-alimentaire : ce sont les normes « distributeurs ». Elles n'ont rien à voir avec les normes biologiques ou équitables dans la mesure où elles ne concernent pas des marchés de « niche » mais le *mainstream*, ni

53 Daviron, B., & Vagneron, I. (2012). Standards, risques et confiance dans le commerce à longue distance de produits agricoles à destination de l'Europe : une lecture historique à partir de Guiddens. In P. Alphanthéry, M. Djama, A. Fortier & E. Fouilleux (Eds.), *Normaliser les conduites au nom du développement durable*. Paris: Quae.

ne sous-tendent de projet explicitement politique. Portés par les acteurs de la grande distribution, ce sont par exemple les normes GlobalGAP ou IFS⁵⁴. Les cahiers des charges GlobalGAP se déclinent par produit. Ils comprennent un ensemble d'éléments de base expressément exigés, ainsi que des éléments supplémentaires, recommandés mais non obligatoires, définissant plusieurs « niveaux » de certification. Les normes GlobalGAP ont été créées en 1997 sous le nom d'EurepGAP (GAP pour *good agricultural practices*) autour d'enjeux initialement exclusivement liés à la qualité sanitaire. Ils sont le fruit de l'initiative des principaux acteurs de la grande distribution européenne impliquée dans le groupe de travail Euro-Retailer Produce (EUREP), sous forte influence britannique, avec notamment les groupes Tesco et Sainsbury. S'étant ensuite éloignés des seules questions de sécurité sanitaire des aliments, les standards GlobalGAP affichent désormais une préoccupation de développement durable et ont intégré des aspects sociaux, environnementaux et éthiques dans les options de leurs cahiers des charges.

Ces standards privés n'ont pas *a priori* de caractère obligatoire et restent théoriquement d'application volontaire, mais le fait qu'ils soient exigés par la totalité des grands distributeurs explique l'extension très rapide et très large de leur mise en œuvre. Les standards distributeurs illustrent d'ailleurs parfaitement les jeux de pouvoir liés à ces instruments au sein des filières. En effet, outre le fait qu'elles constituent pour les firmes de la distribution un moyen de se différencier des concurrents, celles-ci s'en servent d'une part pour anticiper des évolutions réglementaires et d'autre part comme mode de gestion du risque, que le standard permet de reporter sur les opérateurs d'amont. Les effets sont importants, dans la mesure où l'exigence de normes spécifiques par les distributeurs, qui contrôlent la quasi-totalité du marché, constitue de réelles barrières à l'entrée sur les marchés européens et représentent un risque important d'exclusion des filières pour les petits producteurs. Cela a notamment été mis en évidence concernant les petits producteurs des pays en développement : s'ils ne sont pas de taille suffisante, ils ne peuvent supporter les coûts supplémentaires induits par la certification – ou plutôt par les diverses certifications rendues nécessaires pour exporter – et sont

54 Ces deux exemples sont européens, mais on retrouve des normes similaires aux États-Unis ou en Australie, par exemple.

évincés du marché⁵⁵. Ainsi, alors que GlobalGAP présente ses normes comme étant « également dans l'intérêt des producteurs », plusieurs travaux soulignent qu'elles permettent surtout aux grandes chaînes de supermarchés d'accroître leur capacité de police, tout en réduisant leur charge directe de supervision et en minimisant leur responsabilité en cas de problème, les coûts étant reportés sur les producteurs et les transformateurs. On peut mentionner aussi le biais introduit par ces normes dans les pays du sud, orientant le développement et les exploitations agricoles uniquement vers l'exportation et non vers le développement des marchés locaux et l'amélioration de leur fonctionnement. Certains auteurs vont même jusqu'à évoquer à leur propos une « réinvention européenne des relations alimentaires coloniales »⁵⁶.

De fait, sur de nombreux aspects, ces standards se sont substitués aux normes publiques. D'ailleurs, dans les pays exportateurs, du fait de l'étendue de leur application et de leur caractère *de facto* obligatoire, les standards EurepGAP étaient souvent pris pour des dispositions publiques européennes. Et c'est pour éviter ce type de confusions que l'Union européenne a fait pression pour que leur nom soit modifié, ce qui fut fait pour GlobalGAP en septembre 2007. De plus, du fait de leur pouvoir de marché, les normes distributeur font de plus en plus souvent office de référence pour les pouvoirs publics, en tant qu'objectif, voire de « base », à l'action publique nationale et internationale. Ainsi, pour favoriser la mise aux normes des exploitations et des pratiques des producteurs et « faciliter leur accès au marché », des formations sont financées et dispensées et des aides sont octroyées, spécifiquement destinées par les politiques publiques à la mise en œuvre de ces normes privées. C'est le cas en France à destination des producteurs français par exemple, mais c'est le cas aussi pour un certain nombre de dispositions des politiques de coopération de différents pays européens à destination des producteurs des pays en développement. On pourrait ainsi parler d'une forme de privatisation de l'action publique dans ce domaine.

55 Voir notamment Henson, S., & Jaffee, S. (2008). Understanding Developing Country Strategic Responses to the Enhancement of Food Safety Standards. *World Economy*, 31(4), 548-568. Jaffee, S., & Henson, S. (2004). Standards and Agro-Food Exports from Developing Countries: Rebalancing the Debate Policy Research Working Paper (WPS 3348). Washington, DC: The World Bank.

56 Campbell, H. (2005). The Rise and Rise of EurepGAP: European (Re)Invention of Colonial Food Relations? . *International Journal of Sociology of Agriculture and Food*, 13(2), 1-19.

Les tables rondes de certification durable des commodités agricoles

Enfin, une quatrième catégorie de normes a émergé dans les années 2000, à vocation explicitement « durable » ou « responsable ». Ces normes se caractérisent par les structures de gouvernance qui les produisent, dont les processus de décision sont spécifiques, dits « *multi-stakeholders* » ou « multi-parties prenantes » ; les organisations de standardisation correspondantes sont souvent appelées « tables rondes ». Ces organisations revendiquent un fonctionnement basé sur des processus inclusifs et participatifs, qui sont présentés comme « démocratiques » car permettant à tous les acteurs impliqués ou concernés par la matière première en question et la filière (producteurs, financiers, importateurs, industries de l'agro-alimentaire, industriels d'amont, exportateurs, supermarchés, ONG sociales et environnementales) de donner leur avis et de participer à la construction du consensus.

Mises en place initialement dans le domaine forestier (FSC – *Forest Stewardship Council*, 1993), et existant aussi pour les textiles ou les mines par exemple, les normes volontaires *multi-stakeholders* durables se sont multipliées dans la dernière décennie pour les matières premières agricoles d'origine tropicale échangées sur les marchés internationaux. On peut citer par exemple RSPO pour l'huile de palme (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*, 2003), RTRS pour le soja (*Roundtable on Responsible Soy*, 2005), BSCI pour la canne à sucre (*Better Sugar Cane Initiative*, 2006), 4C pour le café (*Common Code for the Coffee Community*, 2006), RSB pour les agrocarburants (*Roundtable on Sustainable Biofuels*, 2007) réorientée ensuite « biomatériaux » (*Roundtable on Sustainable Biomaterials*, 2013), BCI pour le coton (*Better Cotton Initiative*, 2007). Mais malgré leur rhétorique inclusive et participative, des travaux de plus en plus nombreux soulignent les limites de ce type de dispositifs.

L'observation empirique du fonctionnement des tables rondes « soja responsable » (RTRS) et « huile de palme durable » (RSPO) en

fournit une illustration patente⁵⁷. Leurs structures de gouvernance rassemblent les différents opérateurs de la filière, censés délibérer entre eux pour mettre au point les cahiers des charges et les modalités de gestion des filières certifiées. Mais l'analyse de leur fonctionnement révèle divers problèmes, concernant le nombre des membres présents dans chaque catégorie (surreprésentation de l'industrie), la représentativité au sein de chaque catégorie (influence des ONG internationales par rapport aux ONG locales, absence de représentation directe des petits paysans), l'inégale répartition des ressources (financières, analytiques, humaines, communicationnelles) entre les différents acteurs en présence pour peser sur la formation du consensus, et le caractère particulièrement étroit du champ du « discutable » en leur sein, avec de nombreuses questions qui restent taboues (travail esclave dans les plantations, OGM, etc.). Ces initiatives sont ainsi souvent dénoncées comme du "greenwashing", autrement dit comme une façon de repeindre en vert des pratiques qui restent fondamentalement les mêmes, et comme des instruments de pouvoir aux mains des multinationales de l'agroalimentaire et des banques.

Incontournables standards volontaires : une visibilité croissante à l'international

Les années récentes ont été marquées par des formes de convergence croissantes entre organisations de standardisation à l'international. Le panorama rapide que l'on vient de dresser montre la coexistence de différentes catégories de normes touchant au domaine agricole (agriculture biologique, commerce équitable, sécurité sanitaire, commodités durables). Ces initiatives sont très variables du point de vue de leur sociogenèse, mais elles se caractérisent toutes par l'utilisation centrale d'un même instrument destiné à réguler des échanges à longue distance. Ce monde des standards privés volontaires a d'abord été marqué par une première forme de convergence, visant à fédérer les différents standards d'une même catégorie au niveau international,

57 Voir Fouilleux, E. (2013), Normes transnationales de développement durable. Formes et contours d'une privatisation de la délibération. *Gouvernement et Action Publique*, 2(1), 93-119. Cheyns, E. (2011). Multi-stakeholder Initiatives for Sustainable Agriculture: The Limits of the 'Inclusiveness' Paradigm. In S. Ponte, P. Gibbon & J. Vestergaard (Eds.), *Governing Through Standards* Houndmills, Basingstoke, Hampshire; New York: Palgrave Macmillan.

comme on l'a illustré avec IFOAM, FLO et WFTO, mais qui existe aussi, par exemple, pour les standards distributeurs. Cette tendance à se fédérer à l'échelle transnationale s'affirme en dépit de la concurrence objective existant entre les différents standards de chacune de ces catégories : en effet, avant de se concurrencer sur le contenu de leurs cahiers des charges ou sur la faisabilité pratique de leurs audits, avant de chercher à s'accaparer les clients de leurs concurrents, les organisations de standardisation ont surtout intérêt à coopérer pour s'affirmer en tant que forme de régulation crédible et efficace.

Cette tendance s'est prolongée ensuite par une deuxième forme de convergence, qui s'affirme entre les différentes familles de standards, en particulier depuis l'émergence de l'Alliance ISEAL (*International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance*) en 2002. Cette initiative a été lancée en 1999 par quatre organisations pionnières de la normalisation volontaire (FSC, IFOAM, FLO, MSC) pour contrer les risques que faisaient courir la multiplication des références en termes de confusion pour les consommateurs et de baisse du niveau d'exigence des labels, et donc de crédibilité des standards. Elles ont ainsi lancé l'idée d'une collaboration, à la fois pour être représentées et identifiées en tant que porteuses d'initiatives spécifiques sur la scène politique globale, et pour inciter les standards les moins exigeants à passer au niveau supérieur. L'organisation s'est ensuite progressivement formalisée et rassemble de plus en plus de membres, et ISEAL se présente désormais comme *le* représentant global du « mouvement des standards environnementaux et sociaux », « communauté de pratiques rassemblant de l'expertise dans les domaines de l'élaboration de standards, l'accréditation, la certification, la formation des inspecteurs-auditeurs, la formation des producteurs et un ensemble d'autres enjeux ». Il rassemble actuellement une trentaine de membres issus des différentes vagues de standards que je viens de présenter, autrement dit des organisations similaires du point de vue institutionnel et opérant autour du même type d'instrument, mais traitant toutes sortes d'objets (l'agriculture, le textile, les golfs, la sécurité sanitaire, etc.), avec des cahiers des charges très hétéroclites et des niveaux d'exigences très différents, plusieurs d'entre eux étant directement concurrents (comme PEFC et FSC par exemple).

Pour ne pas générer de conflits entre ses membres, ISEAL ne s'occupe jamais du contenu des standards portés par ses membres (il n'y a aucun critère de ce point de vue pour devenir membre d'ISEAL) et se cantonne à une approche strictement procédurale⁵⁸. Sa principale activité consiste à élaborer des « bonnes pratiques » à destination de ses membres, qui sont autant de règles procédurales visant à la production de « bons » standards volontaires dans les domaines environnementaux et sociaux. L'ensemble de ces critères sont contenus dans différents méta-standards appelés « codes » visant à servir de guides aux membres. Il y a quatre codes principaux : un code d'éthique (*Code of Ethics*), un code de bonnes pratiques pour l'élaboration des standards environnementaux et sociaux (*Code of Good Practice for Setting Social and Environmental Standards*), un code de bonnes pratiques pour l'évaluation des impacts des systèmes de standardisation dans les domaines sociaux et environnementaux (*Code of Good Practice for Assessing the Impacts of Social and Environmental Standards Systems*), et un code de bonnes pratiques concernant la vérification, l'assurance, le contrôle des cahiers des charges (*Verification Code*). Un autre sur le *Marketing Labelling* est en cours d'élaboration.

L'autre activité importante d'ISEAL consiste à faire la promotion des standards volontaires privés comme instruments de régulation efficaces auprès des États, des entreprises, des organisations internationales, des communautés académiques, etc. Il faut noter sur ce point que si les standards volontaires en général, et ISEAL en particulier, mettent systématiquement leur caractère privé en avant et en font un des fondements majeurs de leur légitimité, ils restent néanmoins liés aux pouvoirs publics à de nombreux égards. Nombre d'entre eux sont directement soutenus, financièrement ou institutionnellement, par les pouvoirs publics.

Divers États sont impliqués : les agences de coopérations et de développement américaine, canadienne, anglaise, allemande et suédoise sont particulièrement actives dans le domaine en général,

58 Sur ISEAL et son fonctionnement, on se reportera à Fouilleux, E., & Loconto, A. (2012). L'Alliance ISEAL, ambassadeur des standards volontaires : Emergence et affirmation d'un acteur politique transnational privé. In P. Alphandéry, M. Djama, A. Fortier & E. Fouilleux, Normaliser au nom du développement durable, pp. 39-59, Paris: QUAE. Pour une version plus complète, voir Loconto, A., & Fouilleux, E. (2014). Politics of Private Regulation: ISEAL and the shaping of transnational sustainability governance. *Regulation & Governance*, 8(2), 166-185.

avec un rôle de premier plan des Pays-Bas, de l'Allemagne et de la Suisse, fortement impliqués dans la construction et le financement d'initiatives ainsi que dans l'organisation de conférences et de réunions de coordination et d'échanges sur les « *sustainability standards* » pour l'agriculture. Plus ou moins directement poussées par les organisations de standardisation privée elles-mêmes, les organisations internationales sont également fortement impliquées. Elles animent et financent plusieurs réseaux transnationaux institutionnalisés alliant pouvoirs publics et privés autour de la question des standards volontaires. L'*International Financial Corporation* (IFC) par exemple, branche de la Banque mondiale dédiée au financement du secteur privé, est directement membre de différentes tables rondes et plusieurs de ses programmes de financement exigent la participation des entreprises bénéficiaires pour allouer ses fonds. La Commission des Nations-Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED) est également très active, notamment co-fondatrice avec un *think-tank* canadien de la *Sustainable Commodity Initiative* qui promeut les standards durables comme levier potentiel pour un « changement de paradigme » dans le domaine du commerce international. L'*International Trade Center*, organisation jointe de l'OMC et des Nations-Unies, entretient en particulier une large base de données détaillée sur plus de 170 standards volontaires et code de conduite. La FAO développe également de plus en plus de travaux et de projets sur ce thème. Il faut évoquer enfin le lancement récent du *United Nations Forum on Sustainability Standards* (UNFSS), initiative conjointe de cinq organisations internationales (FAO, ITC, CNUCED, UNEP, UNIDO) visant à servir de plateforme de dialogue sur les standards volontaires de durabilité.

Une forme de régulation qui génère une importante activité économique connexe...

Si l'on ne connaît pas grand-chose de l'impact réel des standards volontaires de durabilité sur le terrain -on peut même dire que la transformation annoncée des conditions de production vers des pratiques plus justes et respectueuses sur le plan social et environ-

nemental est bien loin d'être prouvée⁵⁹ - on sait en revanche que leur multiplication génère une activité économique croissante, en particulier dans le domaine des services. Comme nous l'avons souligné plus haut, le fonctionnement des standards induit une multiplication de marchés. Outre le marché physique des produits certifiés, il y a tout d'abord le marché des standards eux-mêmes, nombreux à se placer sur le segment de la « durabilité », comme nous l'avons déjà souligné.

Il y a ensuite le marché mondialisé et fortement concurrentiel de la certification dans le domaine des standards durables. Il met en scène des opérateurs anciennement militants, comme Ecocert par exemple, ancien certificateur associatif, né dans le secteur bio, aujourd'hui devenu une multinationale de la certification, qui travaille non plus dans le seul domaine de l'agriculture biologique mais certifie un très grand nombre de standards volontaires en tout genre (dont GlobalGAP) et en établit lui-même également, qu'il commercialise (sur les cosmétiques, les spas, les golfs ou les espaces-jardins par exemple, tous « éco-durables »). Mais le marché est en plein essor, il attire aussi des poids lourds du secteur qui étaient autrefois complètement absents de la certification dans le monde agricole, comme SGS (anciennement Société Générale de Surveillance) ou Bureau Veritas. Il faut citer aussi les marchés mondialisés de l'accréditation, qui mettent aux prises des accréditeurs qui dépendent des Etats (en particulier dans l'Union Européenne, où la réglementation exige qu'un seul accréditeur soit agréé par pays) et des accréditeurs privés également, qui entrent parfois en concurrence, notamment sur les marchés des pays du Sud.

Il y a enfin l'immense marché du conseil et de la formation. Les *think-tanks* et cabinets de consultants offrant des services dans le domaine des standards de durabilité se multiplient, qu'ils

59 Les travaux existant visant à mesurer l'impact réel des standards sur le terrain ne sont pas nombreux et sont plutôt négatifs. Voir par exemple Subervie, J. & Vagneron, I. (2013). A Drop of Water in the Indian Ocean? The Impact of GlobalGap Certification on Lychee Farmers in Madagascar. *World Development*, 50(0), 57-73. Vagneron, I., & Roquigny, S. (2011). Value distribution in conventional, organic and fair trade banana chains in the Dominican Republic. *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 32(3), 324-338. Lemeilleur S., N'Dao Y., Ruf F (2015). The productivist rationality behind a sustainable certification process: evidence from the Rainforest Alliance in the Ivorian cocoa sector. *International Journal of Sustainable Development* : 18 (4), ou la synthèse de cet article en français intitulé « Une grenouille qui voulait se faire aussi grosse qu'un bœuf : Regard critique sur la norme environnementale RainForest Alliance Certified TM », et consultable sur http://www.agrobiosciences.org/article.php?id_article=3597#.V4jks5V_tmko

concernent des travaux d'analyse de faisabilité et d'ingénierie institutionnelle pour la création ou la mise à jour de standards multi parties-prenantes, des demandes d'adaptation des standards à des conditions particulières, des formations pour les cadres et/ou les ouvriers des entreprises ou grandes plantations souhaitant être certifiées, etc. De nombreux consultants travaillent aussi directement auprès (parfois au sein) des organisations internationales à des études diverses ou à l'animation de plateformes spécialisées. Autant d'acteurs dont l'activité et le revenu dépendent directement de la multiplication des standards volontaires et qui ont ainsi intérêt à leur pérennisation en tant qu'outil de régulation, indépendamment de leur efficacité concrète en termes de justice sociale ou environnementale.

Conclusion

Malgré leur diversité, les différentes normes que nous venons d'évoquer ont un grand nombre de points communs, en particulier dans leurs formes contemporaines. Publiques ou privées, les normes volontaires reposent sur un même principe : la régulation par le marché. À travers son acte d'achat de produits certifiés, le consommateur est censé inciter à la mise en place de conditions de production plus justes socialement et plus respectueuses sur le plan environnemental. L'impact réel des standards volontaires de ce point de vue reste néanmoins à prouver, les premiers résultats des travaux de recherche tendant plutôt à indiquer un très faible impact concret sur le terrain. Ensuite, leur mise en œuvre et leur contrôle reposent également sur des transactions privées et marchandes à travers la certification par tierce partie, et son préalable, l'accréditation. Enfin, les activités de conseil spécialisé de tous ordres autour de ces instruments font vivre de nombreux cabinets de consultants, petits et grands. Autant d'acteurs qui ont tout intérêt à promouvoir ces instruments de régulation auprès des opérateurs économiques et des pouvoirs publics, indépendamment de leur efficacité réelle sur le terrain. De concert avec les organisations de représentation des standards volontaires, Alliance ISEAL en tête, pour qui les standards volontaires de durabilité sont un moyen robuste et efficace pour « refonder la globalisation », ils participent à la diffusion de cette

croissance que le marché est un outil efficace pour transformer les pratiques productives des agriculteurs. Ce type d'approche partant du marché va bien sûr à l'inverse de ce que j'ai essayé de montrer dans la première partie, en l'occurrence que l'enjeu est plutôt de repenser et de relocaliser nos façons de produire, d'échanger et de consommer plutôt que de les amener à la marge à travers une approche parcellaire —et en l'occurrence marchande— des problèmes.

Un dernier point concernant le flou véhiculé par les standards volontaires comme instruments de régulation concerne un certain brouillage des frontières entre le public et le privé. D'une part, on observe une coproduction de ces dispositifs de régulation par les acteurs publics et les acteurs privés, comme nous l'avons vu avec les normes GlobalGAP qui sont plus ou moins intégrées dans les politiques publiques, ou encore pour certains Etats comme illustré par la priorité donnée à l'achat de produits certifiés « durables » (FSC par exemple) dans les marchés publics. D'autre part, on observe une indistinction croissante sur ce qu'est supposé représenter le privé. Ceci est très net dans les discussions internationales, où les promoteurs des *sustainability standards* insistent toujours sur le fait que l'Etat ne doit pas intervenir, et que c'est au secteur privé de le faire, ce qui génère une sorte de confusion sur le « privé » en question. Parle-t-on de la société civile, qui est là pour défendre des intérêts généraux, ou bien des grandes entreprises multinationales, très présentes dans ce domaine et qui, par nature, poursuivent des objectifs de profit ?

Questions/Réponses

- *Quelle est la place du consommateur dans ces différents systèmes ? Quel rôle lui laisse-t-on ?*

On lui laisse le rôle du choix final entre des produits labellisés. Les consommateurs ne sont pas impliqués directement, sauf dans les formes de certification participative que j'ai évoquées, utilisées principalement en agriculture biologique, où le consommateur est partie prenante des procédures de contrôle, ce qui permet des rapprochements producteurs/consommateurs et une meilleure connaissance mutuelle.

Dans les standards de type *mainstream*, on considère que le consommateur attend ce genre de produits durables et donc on répond à sa demande supposée en certifiant par tierce partie. Une anecdote sur ce sujet : lors du lancement de l'UNFSS (*United Nation Forum of Sustainability Standards*) à Genève en mars 2013 auquel j'ai assisté, il y avait à la tribune un représentant d'une organisation internationale de consommateurs. Habituellement, dans ce type de réunions internationales, il y a un grand consensus tacite autour de l'idée que le principe même de standardisation va refonder la globalisation et la question n'est jamais posée aussi clairement. Mais lui remarquait : « comment pouvez-vous imaginer qu'à travers ce type d'instruments, qui s'appuie sur le marché et l'acte d'achat par des consommateurs, on puisse refaire le système et changer la globalisation ? ». Il était très critique par rapport à cette approche, ce qui est contre-intuitif puisque l'on pourrait penser que les consommateurs seraient satisfaits de pouvoir acheter plus de produits certifiés « durables ». Cet exemple illustre bien le fossé qu'il y a entre les objectifs affichés de ce type de normes et l'effectivité des impacts sur le terrain.

- *Que reste-t-il à innover dans ce brouillard de signes de qualité ?*

A priori, le champ des innovations possible en matière de standards volontaires est infini. C'est d'ailleurs cette immensité des possibilités qui est responsable de la prolifération de standards à laquelle on assiste depuis deux décennies... Théoriquement, c'est pour le

consommateur que l'on construit les standards, pour lui apporter une information véhiculée par les labels, alors que dans les faits leur multiplication l'amène à se perdre et à ne plus savoir quelles sont leur valeur et leur efficacité, et finalement à être un peu paralysé dans ce jeu-là. Mais la question n'est pas posée dans ces termes par les instances qui défendent ces standards.

- Avez-vous une idée du chiffre d'affaires de tout ce système ?

Il y a encore très peu de recherche sur ce sujet et les chiffres, notamment relatifs à la certification, sont très secrets. Au sein de l'équipe MOISA à laquelle j'appartiens, nous avons essayé de mener des enquêtes sur les certificateurs, de mesurer les enjeux de concurrence, mais il est très très difficile d'avoir accès aux données. Pourtant, pouvoir estimer au moins les volumes financiers qui tournent autour de ces aspects serait important. Ce qui est bien connu et qui a été beaucoup étudié par les scientifiques, notamment à MOISA d'ailleurs, c'est le poids que cela fait peser sur les producteurs. Ces standards ont un effet de sélection très forte sur les agriculteurs, ne pouvant s'en saisir que ceux techniquement capables d'y répondre et de payer la certification : ils constituent clairement très souvent une barrière pour les plus petits.

- Dans les médias, on découvre des scandales qui sont mis en évidence dans le contrôle des certificats éthiques ou biologiques. Comment intégrez-vous ces données dans votre travail ?

Effectivement, comme dans tout système économique, il peut y avoir des manquements ou des fraudes. Dans le système de certification par tierce partie, théoriquement, celui qui fait le standard, celui qui le contrôle, celui qui l'accrédite et le certificateur constituent des entités différentes, ce qui doit en principe faire en sorte qu'il y ait moins de conflits d'intérêts dans l'affaire. Parce que les certificateurs sont indépendants de l'organisation de standardisation, ils sont censés être désintéressés du fait que le standard qu'ils certifient rassemble plus ou moins de producteurs. Sauf

qu'étant donné la concurrence entre certificateurs, ces derniers, soucieux de garder leurs clients, peuvent être tentés d'être parfois plus permissifs que ne le voudrait le standard. Dans la mesure où il y a des intérêts financiers en jeu, il peut bien sûr aussi y avoir de la vraie fraude, avec des faux certificats en circulation. Cela arrive ponctuellement. En Italie, on a découvert récemment un trafic portant sur des produits en provenance de Roumanie et de Bulgarie, vendus à des transformateurs bio qui les achetaient sans doute en toute bonne foi au vu des certificats qui les accompagnaient... mais ces produits n'étaient en réalité pas bio, ou mélangés bio/non-bio. Ce type de fraude peut exister dans tous les domaines, comme on l'a vu récemment à bien plus grande échelle dans le domaine agro-alimentaire avec le scandale de la viande de cheval vendue pour de la viande de bœuf. En tous cas, ce qu'il faut sans doute retenir est qu'il est clairement beaucoup plus difficile, et potentiellement beaucoup plus lourd de conséquences (tant sociales qu'économiques), de frauder dans des circuits de commercialisation territorialisés et courts où les différents interlocuteurs se connaissent bien et sont engagés dans des relations de proximité et de long terme, plutôt que dans des circuits de commercialisation longs, avec d'importants volumes échangés et des opérateurs plus anonymes et interchangeables.

Il faut souligner par ailleurs les questions réelles qui se posent en termes de crédibilité et de fiabilité de la certification tierce dans certains pays du Sud qui ne disposent pas de cadres institutionnels stables et où la corruption est parfois une modalité de fonctionnement généralisée. Ce point m'amène à souligner aussi que la certification tierce, très exigeante et procédurière en terme de papiers et d'administration (il faut garder toutes les factures, remplir de multiples formulaires, etc.)⁶⁰, est parfois particulièrement difficile à mettre en œuvre dans les pays du Sud, dans la mesure où les producteurs concernés ne savent la plupart du temps ni lire ni écrire. C'est notamment pour faire face aux difficultés spécifiques de mise en œuvre de la certification tierce au Sud que s'est développée la certification de groupe, configuration dans laquelle

60 Il est d'ailleurs assez ironique de souligner l'ampleur et la lourdeur administrative des procédures qui caractérisent la normalisation privée, car elle souvent promue au contraire à travers des arguments vantant l'efficacité du secteur privé par rapport à l'Etat et aux pouvoirs publics, jugés trop bureaucratiques.

toute la paperasserie est assumée par une seule personne, parfois un responsable agricole, parfois un technicien payé par l'importateur ou le projet de développement correspondant, pour un groupe donné de petits producteurs. Une forme de pression sociale se met tacitement en place car si l'un des producteurs faillit, il met en défaut tout le groupe.

Quant à la certification participative, elle est également de plus en plus observée de près par les organisations s'intéressant aux petits producteurs (c'est notamment un sujet considéré comme central par IFOAM depuis quelques années). Mais n'étant pas reconnue par les principaux pays importateurs, elle n'est mise en place que pour les productions non destinées à l'exportation. Elle est par contre reconnue comme un moyen valable de certifier au Brésil ou en Argentine. Dans l'Union Européenne, on continue de considérer que quand un producteur paye quelqu'un pour venir contrôler ses pratiques, la fraude est moins probable. C'est sans doute une étrange façon de voir, mais c'est celle qui est dominante actuellement avec le système de certification tierce.

- Comment les producteurs des pays du Sud perçoivent-ils toutes les normes de standardisation ? Comme une opportunité pour mieux exporter leurs produits ou comme une limite imposée par une structure plus grande qu'eux pour pouvoir vendre ? Est-ce que cela améliore vraiment leur situation et leurs pratiques ?

La plupart des travaux de recherches montrent, que ce soit pour GlobalGAP, le bio ou le commerce équitable, que le standard garantit aux producteurs des pays du Sud l'écoulement de leur production, dans la mesure où ils ont déjà accès à un marché. Souvent dans le commerce équitable et dans le bio, il existe ce qu'on appelle un *premium*, donc ils sont payés un peu mieux que sur des produits conventionnels. Ils montrent aussi clairement que si les standards sont plutôt une opportunité pour les producteurs les plus assis économiquement, ils constituent en revanche une barrière à l'export pour les plus petits producteurs, qui n'ont pas les reins assez solides pour payer la certification.

Parler des producteurs certifiés au Sud me permet d'insister sur un point qui me semble important, notamment dans le cas du bio.

Contrairement à ce qu'il s'est passé en France ou dans le reste de l'Europe par exemple, l'essor du bio en Afrique n'a pas été initié par la base, c'est-à-dire par des agriculteurs soucieux de leur bien-être et de la santé des consommateurs, inscrits dans des mouvements alternatifs porteurs d'un projet de société spécifique en opposition avec le modèle dominant. Attention, cela ne veut pas dire que ce cas de figure n'existe pas du tout en Afrique, mais dans la majorité des cas, l'agriculture biologique a été amenée par les importateurs européens, autour du besoin d'achalander leurs marchés en produits tropicaux certifiés (ou *via* des ONG européennes voyant dans l'exportation de produits bio une opportunité de développement). Les procédures liées aux standards et à la certification ont ainsi été initialement importées depuis l'extérieur pour répondre à une demande d'un marché extérieur, en l'occurrence européen. Souvent d'ailleurs, les frais de certification sont complètement pris en charge par l'importateur, qui organise ainsi « ses » petits producteurs, avec un souci premier de continuité de l'offre et d'obtention de volumes suffisants.

Pour d'autres types de certification, qui concernent non plus de petits mais principalement de gros producteurs, comme dans le cas des tables rondes soja responsable ou huile de palme durable, la situation est très différente. Si la demande initiale est venue de l'extérieur, portée par les industriels du « Nord » (Unilever en tête) et les grandes banques d'investissement (Rabobank, HSBC, IFC) mis sous pression par des campagnes de boycotts organisées par les ONG, le rapport de force est néanmoins bien différent. Les gros planteurs d'huile de palme indonésiens et malaisiens et les producteurs de soja sur des milliers d'hectares en Amérique latine ont beaucoup plus clairement leur mot à dire. Si dans les deux cas ils ont échoué à obtenir un *premium* pour les produits certifiés, ils ont néanmoins un pouvoir de négociation très important au sein de RSPO et RTRS : comme le marché européen perd de l'importance face à la demande indienne et asiatique qui croît de façon exponentielle sans aucune exigence associée en matière de développement durable, ils menacent régulièrement de faire défection (et parfois le font, comme dans le cas de RTRS où la principale association de producteurs s'est retirée pour créer un standard alternatif,

minant considérablement la table ronde) et obtiennent ainsi que les cahiers des charges ne soient pas trop exigeants. D'où d'ailleurs les accusations de *greenwashing* souvent portées sur les normes de durabilité issues de ces tables rondes.

- Est-ce que certains pays ne choisiraient pas de faire de la certification participative uniquement pour une question de prix, et au final le consommateur ne s'y retrouverait pas lui-même ?

Le choix de la certification participative n'est pas au premier chef une question de prix mais plutôt une question de vision du monde. Il est plutôt lié à la façon dont l'agriculteur voit son rôle sur le territoire, dans la société, en relation à ses collègues, ou encore, justement, au consommateur. C'est aussi le reflet d'une volonté de démarche collective et non strictement individuelle, qui la plupart du temps inclut des producteurs et des consommateurs ; cela peut être aussi une forme de refus que les transactions marchandes guident systématiquement toutes nos activités. Ce n'est pas par hasard, par exemple, si la certification participative est principalement utilisée en France par Nature et Progrès, un courant exigeant de l'agriculture biologique, qui défend un projet de société spécifique, basé sur une approche « associative et solidaire » visant à défendre une certaine vision de l'agriculture au sein de la société⁶¹.

61 Voir par exemple http://www.natureetprogres.org/revue_nature_progres/revue_nature_et_progres.html

L'ESA,

Un acteur majeur de l'enseignement supérieur agricole en France, en agriculture, alimentation, territoires et marchés

Située au cœur de la première région agricole et agroalimentaire de France, l'ESA est, numériquement, le premier groupe d'enseignement supérieur agricole français. Il prend ses racines dès la fin du XIX^e siècle dans la création de l'École Supérieure d'Agriculture à Angers. Celle-ci, fondée en 1898 par des personnalités professionnelles et rurales de l'Ouest et les jésuites, a accompagné le développement de l'agriculture du Grand Ouest français, en particulier dans sa caractéristique solidaire ; nombre de dirigeants de coopératives, mutuelles, syndicats, etc, sont ainsi issus de la rue Rabelais d'Angers.

L'ESA forme pour les entreprises et milieux agricoles, alimentaires et ruraux, des professionnels compétents, créateurs et responsables, porteurs de valeurs humaines et d'innovation, pour impulser un développement durable, solidaire et respectueux de la planète.

Ancrée dans l'Ouest de la France, son ambition de connaissances de maîtrise de la vie végétale et animale et de l'alimentation s'étend aux dimensions de l'Europe et du monde. Elle entend contribuer à trouver des moyens de bien nourrir tous les hommes, *via* une agriculture productive à haute intensité environnementale et en préservant la santé et le cadre de vie.

Elle accueille des hommes et des femmes de tous horizons qui aspirent à une formation au niveau du supérieur ou à une promotion professionnelle, pour les aider à s'y accomplir et à progresser vers l'excellence, tant sur leurs compétences scientifiques et techniques qu'en matière de compréhension des hommes et du monde, de confiance en soi et de capacité à s'engager.

Des formations de tous niveaux sont proposées (Ingénieurs, mais aussi BTS, licences professionnelles, Agricultrice, masters, doctorats), selon des modalités variées (initiale, continue, à distance, en alternance), au service des productions végétales et animales, des productions végétales spécialisées et aménagements paysagers, des territoires et environnement, de l'agroalimentaire, de la viticulture, du management et de la distribution. Cinq Unités de recherche visent l'excellence scientifique et le meilleur service aux entreprises agricoles.

L'ESA en quelques chiffres :

- ✓ 5 hectares de campus
- ✓ 20 000 m² de locaux
- ✓ un centre de documentation de 35 000 volumes
- ✓ 2 500 étudiants dont 700 apprentis, 250 internationaux et 700 à distance
- ✓ 200 salariés, 500 enseignants vacataires

C'est dans ce contexte de diversité et d'échanges avec les acteurs nationaux et internationaux du monde agricole et du domaine de la formation que l'ESA a instauré depuis 2003, pour tous ses étudiants, la tradition de la « Leçon inaugurale ».

ESA

Nourrir le monde d'intelligences

55, rue Rabelais, B.P 30748

49007 Angers Cedex 01, France

Tél. : (02) 41 23 55 55

www.groupe-esa.com





Edition : ESA (École Supérieure d'Agricultures - Angers Loire)

I^{ère} édition : Septembre 2015

© ESA

55, rue Rabelais, BP 30748 - 49007 ANGERS CEDEX 01